

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, May 31, 2023

The Standing Senate Committee on National Finance met with videoconference this day at 6:49 p.m. [ET] to examine the subject matter of all of Bill C-47, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 28, 2023.

Senator Percy Mockler (*Chair*) in the chair.

The Chair: I wish to welcome all of the senators as well as Canadians across the country who are watching us on sencanada.ca.

[*Translation*]

My name is Percy Mockler, senator from New Brunswick and Chair of the Standing Senate Committee on National Finance.

I would now like to ask my colleagues to introduce themselves.

Senator Forest: Good evening, everyone. My name is Éric Forest and I am a senator from the Gulf senatorial division in Quebec.

Senator Gignac: Clément Gignac, senator from Quebec.

Senator Loffreda: Good evening and welcome. Senator Tony Loffreda from Montreal, Quebec.

Senator Moncion: Good evening. Lucie Moncion from Ontario.

[*English*]

Senator Duncan: Good evening, and welcome. My name is Pat Duncan. I'm a senator from the Yukon.

Senator Pate: I am Kim Pate, and I live here on the unceded unsurrendered territory of the Algonquin Anishinaabe.

Senator Marshall: I'm Elizabeth Marshall from Newfoundland and Labrador.

Senator Smith: Larry Smith, Quebec.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Jean-Guy Dagenais from Quebec.

The Chair: Thank you, honourable senators.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 31 mai 2023

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 49 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier la teneur complète du projet de loi C-47, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 mars 2023.

Le sénateur Percy Mockler (*président*) occupe le fauteuil.

Le président : Bienvenue à tous les sénateurs et sénatrices, et aussi à tous les Canadiens et Canadiennes qui nous regardent sur sencanada.ca.

[*Français*]

Je m'appelle Percy Mockler, sénateur du Nouveau-Brunswick et président du Comité sénatorial permanent des finances nationales.

J'aimerais maintenant demander aux sénateurs et aux sénatrices de se présenter.

Le sénateur Forest : Bienvenue à tous. Je m'appelle Éric Forest et je suis sénateur de la division sénatoriale du Golfe, au Québec.

Le sénateur Gignac : Clément Gignac, sénateur du Québec.

Le sénateur Loffreda : Bonsoir et bienvenue. Sénateur Tony Loffreda, de Montréal, au Québec.

La sénatrice Moncion : Bonsoir. Lucie Moncion, de l'Ontario.

[*Traduction*]

La sénatrice Duncan : Bonsoir, et bienvenue. Mon nom est Pat Duncan, et je suis sénatrice du Yukon.

La sénatrice Pate : Je suis Kim Pate, et je vis ici, sur le territoire non cédé et non abandonné du peuple algonquin anishinabe.

La sénatrice Marshall : Je suis Elizabeth Marshall, de Terre-Neuve-et-Labrador.

Le sénateur Smith : Larry Smith, du Québec.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Jean-Guy Dagenais, du Québec.

Le président : Merci, honorables sénateurs et sénatrices.

[English]

Today, we continue our study of the subject matter of Bill C-47, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 28, 2023. We welcome the following witnesses: Daniel Brock, Policy Advisor, Coalition for Responsible Digital Asset Mining; Tamara Rozansky, Tax Advisor, Coalition for Responsible Digital Asset Mining; Bernard Brun, Vice President, Desjardins Group; André Huot, Vice President, Taxation, Desjardins Group; Michael Hatch, Vice President, Government Relations, Canadian Credit Union Association; and Rachel Barry, National Advocacy Lead, Canadian Credit Union Association.

Witnesses, thank you very much for accepting our invitation to appear at the National Finance Committee of the Senate of Canada. I understand that each association will make a five-minute presentation before we proceed to questions from the senators. I will now recognize Mr. Daniel Brock of the Coalition for Responsible Digital Asset Mining. Mr. Brock, you have the floor.

Daniel Brock, Policy Advisor, Coalition for Responsible Digital Asset Mining, Digital Asset Mining Coalition: Thank you, chair and committee members, for having us here to speak with you today.

In addition to being a policy advisor for the coalition, I'm a partner at the Canadian law firm Fasken. I'm joined by Tamara Rozansky, an indirect tax partner with Deloitte Canada. Together, we are advising an industry coalition representing more than 23 companies and organizations, all participating in Canada's growing digital assets and blockchain ecosystem.

The coalition came together last spring to address a surprise legislative proposal published by the Department of Finance in February 2022 that would increase our members' costs of carrying on business in Canada by 5% to 15%. It is regarding that proposal as it appears in Bill C-47 that we are here to speak with you today.

In 2017, Canadians might have been using computers in their basement or garage to mine for bitcoin. Today, almost all digital asset mining is big business. Companies are using industrial-scale computing to verify and secure transactions that occur on a public blockchain.

[Traduction]

Aujourd'hui, nous continuons notre étude sur la teneur du projet de loi C-47, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 mars 2023. Nous accueillons aujourd'hui des représentants de la Digital Asset Mining Coalition : Daniel Brock, conseiller politique, Coalition pour une exploitation minière responsable des actifs numériques; Tamara Rozansky, conseillère fiscale, Coalition pour une exploitation minière responsable des actifs numériques; du Mouvement Desjardins : Bernard Brun, vice-président, Relations gouvernementales; et André Huot, vice-président, Fiscalité; et, de l'Association canadienne des coopératives financières : Michael Hatch, vice-président, Relations gouvernementales; et Rachel Barry, responsable du plaidoyer national.

Bienvenue à tous les témoins, et merci d'avoir accepté notre invitation à comparaître devant le Comité sénatorial permanent des finances nationales. Je crois savoir que chaque association fera une déclaration de cinq minutes avant que nous passions aux questions des sénateurs. Je vais maintenant donner la parole à M. Daniel Brock, de la Coalition pour une exploitation minière responsable des actifs numériques. Monsieur Brock, vous avez la parole.

Daniel Brock, conseiller politique, Coalition pour une exploitation minière responsable des actifs numériques, Digital Asset Mining Coalition : Merci, monsieur le président, et merci aux membres du comité de nous avoir invités ici à discuter avec vous aujourd'hui.

En plus d'être conseiller politique pour la coalition, je suis également associé dans le cabinet d'avocats canadien Fasken. Je suis accompagné de Tamara Rozansky, associée en fiscalité indirecte pour Deloitte Canada. Ensemble, nous conseillons une coalition de l'industrie représentant plus de 23 entreprises et organisations qui participent toutes à la croissance de l'écosystème des actifs numériques et de la chaîne de blocs du Canada.

La coalition a pris vie au printemps dernier, en réaction à la proposition législative surprise que le ministère des Finances a publiée en février 2022 et qui visait à hausser le coût d'exploitation de nos membres au Canada de 5 à 15 %. Si nous sommes ici devant vous aujourd'hui, c'est pour témoigner au sujet de cette proposition, telle qu'elle apparaît dans le projet de loi C-47.

En 2017, les Canadiens minaient probablement des cryptomonnaies à partir de leurs ordinateurs, dans leur sous-sol ou leur garage. De nos jours, presque tout le minage d'actifs numériques est fait par de grandes entreprises. Les entreprises utilisent un système informatique industriel pour vérifier et sécuriser les transactions effectuées sur une chaîne de blocs publique.

At today's market rate, the transaction fees and subsidy for adding a single block to the bitcoin network has a value of almost \$200,000. More than 1,000 blocks get added to the bitcoin blockchain every week. That's more than \$200 million in potential revenue per week for the mining pool companies that mine for bitcoin.

There are, however, no major mining pool companies in Canada. All are non-residents of Canada, based primarily in the U.S., Asia and Europe. Canada's role in this emerging industry is not in mining for bitcoin; instead, Canadians are the suppliers of high-performance computing power that makes bitcoin mining possible. Canadian companies take advantage of our cooler climate, our skilled workforce and our excess hydroelectric energy to produce and export clean computing power as a commodity, like wheat or precious metals. Canadian computing companies are quickly becoming industry leaders in the supply of clean computing power that international blockchain mining-pool companies want.

Since 2018, this high-performance computing sector has brought in more than \$2 billion in revenue to Canada. It has invested \$1.5 billion in the rural and resource communities in which they operate. It has paid millions of dollars in corporate, property and payroll taxes in Canada. It has also created 1,500 well-paying high-tech jobs in those communities. The average age of employees in most of these companies is under 35.

Our main concern with the Department of Finance's proposal on crypto-asset mining is that this early success and the potential for future growth in Canada is being put at risk. There are several problems with the proposed GST changes. Let me highlight three.

First, the proposed subclause 188.2(1) of the Excise Tax Act declares that a Canadian company that, (a) allows its computing resources to be used by foreign, non-resident mining pool companies for crypto-asset mining, and (b) shares in the proceeds of that mining is not engaged in "commercial activity" and will not be able to receive input tax credits.

By contrast, all other companies that allow their computing resources to be used by non-residents are entitled to input tax credits, regardless of how that computing power is used or how their fees are calculated.

Au taux du marché d'aujourd'hui, les frais de transaction et les subventions pour l'ajout d'un seul bloc au réseau a une valeur de près de 200 000 \$. Plus de 1 000 blocs s'ajoutent à la chaîne de blocs bitcoin chaque semaine. Cela représente plus de 200 millions de dollars en recette potentielle par semaine pour les entreprises de la coopérative de minage qui minent du bitcoin.

Cependant, il n'y a aucune grande coopérative de minage au Canada. Ce sont toutes des entreprises étrangères. Elles sont principalement établies aux États-Unis, en Asie et en Europe. Le rôle du Canada, dans cette industrie émergente, n'est pas de miner de la cryptomonnaie; plutôt, les Canadiens sont les fournisseurs de la puissance informatique à haut rendement grâce à laquelle le minage des cryptomonnaies est possible. Les entreprises canadiennes tirent parti du climat plus froid, de notre main-d'œuvre qualifiée et de notre surplus d'hydroélectricité pour produire et exporter une puissance informatique propre, comme si c'était un bien, comme du blé ou des métaux précieux. Les entreprises informatiques canadiennes sont rapidement en train de devenir des chefs de file de l'industrie pour ce qui est de fournir une puissance informatique propre, dont les entreprises des coopératives de minage internationales de la chaîne de blocs ont besoin.

Depuis 2018, le secteur de l'informatique à haut rendement a généré plus de 2 milliards de revenus pour le Canada. Il a investi 1,5 milliard de dollars dans les collectivités rurales et de ressources où les entreprises exercent leurs activités. Il a versé des millions de dollars en impôts des sociétés, en impôts fonciers et en impôts sur la masse salariale au Canada. Il a de plus créé 1 500 emplois de haute technologie bien rémunérés dans les collectivités. L'âge moyen des employés dans la plupart de ces entreprises est de moins de 35 ans.

Ce qui nous préoccupe le plus, par rapport à la proposition du ministère des Finances sur le minage des cryptoactifs, c'est que cela met en péril les bons résultats déjà obtenus ainsi que le potentiel de croissance future au Canada. Les modifications proposées à la taxe sur les produits et services soulèvent plusieurs problèmes, mais laissez-moi en souligner trois.

Premièrement, le paragraphe 188.2(1) qu'on propose d'ajouter à la Loi sur la taxe d'accise indique qu'une entreprise canadienne qui a) permet l'utilisation de ses ressources informatiques par les entreprises d'une coopérative de minage étrangères et non résidentes à des fins de minage des cryptoactifs; et b) obtient une part des produits du minage est réputée ne pas participer à ces « activités commerciales » et n'a pas droit aux crédits de taxe sur les intrants.

À l'inverse, toutes les autres entreprises qui permettent l'utilisation de leurs ressources informatiques par une personne non résidente ont droit aux crédits de taxe sur les intrants, peu importe comment la puissance informatique est utilisée ou comment ses frais sont calculés.

Second, by denying input tax credits to Canadian computing companies, these new rules make them less competitive in the international marketplace. The GST replaced the old federal sales tax in 1991 specifically to remove Canadian sales taxes as an input cost for Canadian businesses. The GST is to encourage both investment in Canada and Canadian exports, and to make our goods and services more competitive in international markets.

The proposed subclause 188.2(1) does the exact opposite.

Third, the GST proposal creates a competitive disadvantage for computing companies across Canada, depending upon the province in which they operate. The GST proposal creates an incentive for companies operating, for example, in Quebec or Newfoundland, where the embedded sales tax cost will be 15%, to move their operations to Alberta, where the sales tax cost will be only 5% — or outside of Canada altogether. The GST should never lead to this type competitive imbalance for businesses within Canada.

So what is the solution?

The industry feels that there is a simple solution that is consistent with good GST policy and would confirm in legislation what Finance officials have conveyed to the coalition companies in our many meetings. Working with your colleagues in the House Standing Committee on Finance, we proposed an amendment to Bill C-47 that would add a clear and unambiguous exception to the new rules. That amendment was considered by the House standing committee this past Monday and was narrowly rejected by a vote of 6-5.

We are grateful to have had the opportunity to engage in this important legislative process. We commend and thank the members of the Standing Committee on Finance for their consideration of our concerns and our proposed amendment.

We are not here today to ask this Senate committee to revisit our amendment proposal. Instead, as you consider Bill C-47, clause by clause, we ask this committee to clarify with officials of the Department of Finance how the new GST rules will be applied and what constitutes “sharing” of a crypto-asset payment. If the answer is “that depends upon the terms of the contract,” then please ask why the contractual terms or the method of calculating payment is relevant.

There are approximately \$150 million of outstanding input tax credit claims from this new industry sitting with the CRA since 2018. Those funds, and the future of the industry in Canada, will turn upon the answers provided by Finance to this committee.

Deuxièmement, en refusant les crédits de taxe sur les intrants aux entreprises informatiques canadiennes, ces nouvelles règles vont nuire à leur compétitivité sur le marché international. La TPS a remplacé la vieille taxe de vente fédérale en 1991, justement pour éliminer les taxes de vente canadiennes en tant que coût des intrants pour les entreprises canadiennes. La TPS est censée à la fois encourager l’investissement au Canada et les exportations canadiennes et rendre nos biens et services plus compétitifs sur les marchés internationaux.

Le nouveau paragraphe 188.2(1) fait exactement l’inverse.

Troisièmement, cette proposition relative à la TPS nuit à la compétitivité des entreprises informatiques du Canada, dépendamment de la province où elles sont établies. Cette proposition encouragera les entreprises du Québec ou de Terre-Neuve, par exemple, où la taxe de vente enchâssée sera de 15 %, à déplacer leurs activités en Alberta, où la taxe de vente sera seulement de 5 %, ou même tout bonnement à l’extérieur du Canada. La TPS ne devrait jamais mener à ce genre de déséquilibre concurrentiel pour les entreprises du Canada.

Donc, quelle est la solution?

Selon les intervenants du secteur, il y a une solution simple, qui serait cohérente avec une politique saine à l’égard de la TPS et qui intégrerait dans la loi le message que les représentants du ministère des Finances ont envoyé aux entreprises de la coalition lors de nos nombreuses réunions. En collaboration avec vos collègues du Comité des finances de la Chambre des communes, nous avons proposé un amendement au projet de loi C-47 qui ajouterait une exception claire et sans ambiguïté aux nouvelles règles. Lundi dernier, le comité permanent de la Chambre a examiné cet amendement, mais il l’a rejeté de peu, par six voix contre cinq.

Nous sommes reconnaissants de pouvoir participer à cet important processus législatif. Nous félicitons et remercions les membres du Comité permanent des finances d’avoir pris en considération nos préoccupations et l’amendement que nous avons proposé.

Nous ne sommes pas ici aujourd’hui pour demander à votre comité sénatorial de revoir l’amendement que nous avons proposé. Plutôt, dans le cadre de votre étude article par article du projet de loi C-47, nous demandons à votre comité de clarifier auprès des fonctionnaires du ministère des Finances comment les nouvelles règles de la TPS seront appliquées et ce qui est considéré comme du « partage » d’un paiement de cryptoactifs. Si la réponse est « cela dépend des modalités du contrat », alors s’il vous plaît, demandez en quoi les modalités contractuelles ou la méthode de calcul du paiement sont pertinentes.

Les demandes de crédits de taxe sur les intrants en suspens représentent environ 150 millions de dollars pour cette nouvelle industrie, qui dorment dans les coffres de l’ARC, l’Agence du revenu du Canada, depuis 2018. Ces fonds, et l’avenir de ce

We look forward to your questions and to the discussion.

The Chair: Thank you, Mr. Brock.

[Translation]

Mr. Brun and Mr. Huot from the Desjardins Group now have the floor.

Bernard Brun, Vice President, Government Relations, Desjardins Group: Thank you very much for inviting the Desjardins Group to appear before the committee today. My name is Bernard Brun and I am responsible for Government Relations at the Desjardins Group. I am here with André Huot, Vice President, Taxation, to talk to you about an issue that particularly affects us.

First, I would like to note the unique role of the Desjardins Group in Canada's financial ecosystem. With approximately \$400 billion in assets, the Desjardins Group is the largest financial cooperative in Canada, the largest in North America and the fifth largest in the world.

To meet the needs of 7.5 million members and clients, the Desjardins Group offers a full range of financial products and services through its vast network of points of service, virtual platforms and branches across Canada.

We operate in all financial fields, including personal and business services, wealth management, life and health insurance, liability insurance and international cooperation.

In the field of credit cards, the Desjardins Group is a very important player and is the fourth-largest credit card issuer in Canada according to data available at the end of 2022.

For the 2022 fiscal year, our financial results allowed us to contribute over half a million dollars, or \$518 million, and redistribute it to our members, and to the community, consisting of dividends, sponsorships, donations and scholarships.

Our position therefore gives us a particular view and allows us to bring a different perspective to many aspects under consideration, including tax policy.

secteur au Canada, vont dépendre de ce que le ministère des Finances va répondre à votre comité.

Nous sommes impatients de répondre à vos questions et de discuter avec vous.

Le président : Merci, monsieur Brock.

[Français]

La parole est maintenant à M. Brun et M. Huot, du Mouvement Desjardins.

Bernard Brun, vice-président, Relations gouvernementales, Mouvement Desjardins : Merci beaucoup d'avoir invité le Mouvement Desjardins à comparaître devant le comité aujourd'hui. Je m'appelle Bernard Brun et je suis responsable des relations gouvernementales au Mouvement Desjardins. Je suis accompagné d'André Huot, vice-président, Fiscalité, pour vous parler d'un enjeu qui nous touche tout particulièrement.

Dans un premier temps, j'aimerais vous rappeler la place unique qu'occupe le Mouvement Desjardins dans l'écosystème financier du Canada. Avec environ 400 milliards de dollars d'actifs, le Mouvement Desjardins est le premier groupe financier coopératif au Canada, le premier en Amérique du Nord et le cinquième au monde.

Pour répondre aux besoins de 7,5 millions de membres et de clients, le Mouvement Desjardins offre une gamme complète de produits et services financiers au moyen de son vaste réseau de points de services, de plateformes virtuelles et de filiales présentes à l'échelle canadienne.

Nous exerçons nos activités dans l'ensemble des domaines financiers, dont les services aux particuliers et aux entreprises, la gestion de patrimoine, l'assurance de personnes, l'assurance de dommages, ainsi que la coopération internationale.

Dans le domaine des cartes de crédit, le Mouvement Desjardins est un joueur très important et occupe le quatrième rang au Canada en tant qu'émetteur de cartes de crédit, selon les données disponibles à la fin de 2022.

Pour l'exercice de 2022, nos résultats financiers nous ont d'ailleurs permis de contribuer et de redistribuer, à nos membres et à la collectivité, un montant de plus d'un demi-million de dollars, soit 518 millions de dollars, composé de ristournes, de commandites, de dons et de bourses d'études.

Notre position nous permet donc de porter un regard particulier et d'amener une perspective différente sur de nombreux aspects de la réflexion, notamment en matière de politique fiscale.

As you know, the last federal budget contained several announcements, initiatives and proposed measures. One involved a retroactive amendment to the Excise Tax Act.

Today, our comments will be primarily related to that proposal, which can be found specifically in clauses 114 to 116 of Bill C-47. The retroactive nature of the proposed measure comes as a surprise to the Desjardins Group and it will have significant impacts and consequences, not only financially, but also in terms of the predictability of government measures.

In this case, retroactivity seems to us in no way justified and comes at the expense of what would be an appropriate degree of certainty, an essential component of the stability of our financial system.

This approach is all the more surprising, and even worrying, in a particularly difficult and volatile economic context. The predictability of legislative measures is particularly important to the stability of the financial system.

Desjardins Group fully recognizes the government's right to legislate in this area. On the other hand, in the current circumstances — which my colleague will discuss later — the text of Bill C-47, as it is worded with retroactive effect, is not only inadequate, in our opinion, but also harmful beyond any expected benefit.

On that note, I give my colleague the floor.

André Huot, Vice President, Taxation, Desjardins Group: Good evening, everyone.

Retroactive application of tax legislation should be done sparingly and only as a last resort, particularly when a court has ruled in the past in favour of a taxpayer on a disputed issue.

Otherwise, the essential role of the courts in administering our tax system would be greatly diminished.

Despite all drafting efforts, our tax laws sometimes contain grey and ambiguous areas. Even the best legal text could never foresee all applicable situations.

In that sense, legislation is imperfect and subject to interpretation. Before initiating lengthy and costly steps to challenge interpretations by tax authorities, taxpayers must have some certainty that the court's decisions will be recognized and apply to past transactions in dispute. The amendments currently under consideration are to the detriment of that reasonable certainty sought by taxpayers and set out in our tax legislation.

Comme vous le savez, le dernier budget fédéral comportait de nombreuses annonces, initiatives et propositions de mesures. L'une d'elles visait un amendement avec effet rétroactif à la Loi sur la taxe d'accise.

Aujourd'hui, nos propos porteront essentiellement sur cette proposition qui se trouve plus spécifiquement aux articles 114 à 116 du projet de loi C-47. Le caractère rétroactif de la mesure proposée est une surprise pour le Mouvement Desjardins et elle vient avec de grands impacts et des conséquences, non seulement sur le plan financier, mais également sur le plan de la prévisibilité des mesures gouvernementales.

Dans ce cas-ci, la rétroactivité ne nous semble aucunement justifiée et se fait au détriment d'un degré de certitude qui serait approprié, soit une composante essentielle à la stabilité de notre système financier.

Cette approche est d'autant plus surprenante, voire inquiétante, dans un contexte économique particulièrement difficile et volatile. La prévisibilité des mesures législatives prend une importance particulière en ce qui a trait à la stabilité du système financier.

Le Mouvement Desjardins reconnaît pleinement le droit du gouvernement de légiférer en la matière. En revanche, dans les circonstances actuelles — dont mon collègue parlera plus en détail —, le texte du projet de loi C-47, tel qu'il est formulé avec l'effet rétroactif, est, à notre avis, non seulement inadéquat, mais également nuisible au-delà de tout avantage escompté.

Sur ce, je cède la parole à mon collègue.

André Huot, vice-président, Fiscalité, Mouvement Desjardins : Bonsoir à tous.

L'application rétroactive d'une législation fiscale devrait se faire avec parcimonie et être uniquement une mesure de dernier recours, surtout lorsqu'un tribunal s'est prononcé antérieurement en faveur d'un contribuable sur une question en litige.

Dans le cas contraire, le rôle primordial joué par les tribunaux dans l'administration de notre système fiscal serait grandement diminué.

Malgré tous les efforts de rédaction déployés, nos lois fiscales contiennent parfois des zones d'ombre et d'ambiguïté. Même le meilleur texte de loi ne pourra jamais prévoir l'ensemble des situations applicables.

En ce sens, les lois demeurent imparfaites et sujettes à interprétation. Avant d'entreprendre des démarches longues et coûteuses pour contester les interprétations qui sont faites par les autorités fiscales, les contribuables doivent avoir une certaine certitude que les décisions des tribunaux seront reconnues et applicables pour les transactions passées faisant l'objet d'un litige. Les changements qui sont actuellement à l'étude se font au

After exhausting all recourse to the courts and in the event of a disagreement, the Department of Finance can still amend tax legislation. However, if it intends to do so, it must ensure that it does so quickly, or at least announce its intention to do so in a press release or as part of the budget process.

As for the changes under consideration today, the Canada Revenue Agency could also have appealed to the Supreme Court, which it did not do. The legislative amendments could also have been announced much earlier as part of the budgets tabled in 2021 and 2022, without necessarily waiting 26 months to inform taxpayers. That would have reduced the scope of the debate concerning retroactivity.

Although the CRA may, on occasion, challenge transactions with undesirable tax outcomes, the Department of Finance is sometimes called in as a preventive backup, to quickly stem the problems raised, and thus avoid challenges that can prove tedious and costly for the government.

Moreover, the 2015 and 2018 budgets contained examples of such measures. At the time, the government wanted to send a clear message of swift, forward-looking application to undo undesirable effects from a fiscal policy perspective.

In the current situation, we had no sign of the Department of Finance's position concerning the taxable nature of payment card clearing services between the time of the CIBC case decision in January 2021, and the tabling of the budget on March 28 of this year.

On the contrary, in the weeks before the budget announcement, we even held discussions with the CRA about audits in this respect regarding our 2020 return.

Even large institutions like ours need a certain degree of predictability to function in an increasingly uncertain world.

Thank you for listening to us. We are available to answer your questions.

[English]

The Chair: I will now recognize Mr. Hatch.

détriment de cette certitude raisonnable recherchée par les contribuables et prévue dans nos lois fiscales.

Après avoir épuisé les recours devant les tribunaux et en cas de désaccord, le ministère des Finances peut toujours modifier les lois fiscales. Si telle est son intention, il doit cependant s'assurer de le faire rapidement, ou à tout le moins annoncer son intention de le faire par voie de communiqué ou par annonce dans le cadre du dépôt des budgets.

En ce qui concerne les changements à l'étude aujourd'hui, l'Agence du revenu du Canada aurait pu également interjeter appel devant la Cour suprême, ce qu'elle n'a pas fait. Les changements législatifs auraient également pu être annoncés beaucoup plus tôt dans le cadre des budgets déposés en 2021 ou en 2022, sans nécessairement attendre 26 mois pour en informer les contribuables. Cela aurait permis de réduire, par le fait même, l'ampleur du débat sur la rétroactivité.

Malgré le fait que l'ARC peut, à l'occasion, contester des transactions dont les résultats fiscaux ne sont pas souhaitables, le ministère des Finances est parfois appelé en renfort de manière préventive, de façon à endiguer rapidement les problèmes soulevés, pour ainsi éviter des contestations qui peuvent s'avérer fastidieuses et coûteuses pour le gouvernement.

D'ailleurs, les budgets de 2015 et de 2018 contenaient des exemples de telles mesures. À l'époque, le gouvernement souhaitait envoyer un message clair d'application rapide et prospective pour annuler des effets indésirables du point de vue de la politique fiscale.

Dans la situation actuelle, nous n'avons aucun signe de la position du ministère des Finances en lien avec la nature taxable des services de compensation relatifs aux cartes de paiement entre le moment où le jugement a été rendu dans l'affaire ayant trait à la CIBC, en janvier 2021, et le moment du dépôt du budget, le 28 mars dernier.

Au contraire, dans les semaines précédant l'annonce du budget, nous étions même en discussion avec l'ARC sur des vérifications ayant trait à ce point lié à notre déclaration de 2020.

Même les grandes institutions comme la nôtre ont besoin d'un certain degré de prévisibilité pour évoluer dans un monde où les incertitudes sont grandissantes.

Merci de m'avoir écouté. Nous sommes disponibles pour répondre à vos questions.

[Traduction]

Le président : La parole va maintenant à M. Hatch.

[Translation]

Michael Hatch, Vice President, Government Relations, Canadian Credit Union Association: Thank you, senators, for inviting us this evening to discuss Bill C-47.

[English]

My name is Michael Hatch, and I am the Vice President of Government Relations for the Canadian Credit Union Association, also known as the CCUA. With me is my colleague Rachel Berry, National Advocacy Lead.

The CCUA, as many of you will know, represents 197 credit unions and *caisses populaires* outside of Quebec. Credit unions contribute nearly \$7 billion to Canada's economy by providing deposit, loan and wealth management services to more than 6 million Canadians. Collectively, credit unions and regional centres employ nearly 30,000 people and manage just under \$300 billion in sector assets.

Credit unions, as you know, are cooperatives. In other words, the people who bank with credit unions are the same people who own them. Being accountable to our member owners as opposed to shareholders results in customer service that is second to none. We consistently rank at the very top of surveys of customer satisfaction in financial services.

For members of this committee representing rural areas, it is also important to note that in almost 400 communities across Canada, credit unions are the only in-person providers of financial services to households, consumers and small businesses.

CCUA was pleased to see included in Budget 2023 an updated definition of "credit union" in the Income Tax Act. The current definition is over 50 years old — 52, if I'm not mistaken — and does not reflect the reality of our members' business in 2023. While this particular legislative amendment is not included in Bill C-47, which we're here to discuss tonight, we do look forward to its inclusion in the fall budget implementation act, and we urge Finance, the government, and members of this committee to ensure its inclusion in BIA No. 2, which we expect in September or October 2023.

Regarding this committee's current study of Bill C-47, we were pleased to see included in it protections to strengthen banks' complaints handling regime. As strong corporate citizens, credit unions have relatively few complaints, but we have been

[Français]

Michael Hatch, vice-président, Relations gouvernementales, Association canadienne des coopératives financières : Merci aux sénatrices et aux sénateurs de nous avoir invités ce soir au sujet du projet de loi C-47.

[Traduction]

Mon nom est Michael Hatch, et je suis vice-président, Relations gouvernementales, de l'Association canadienne des coopératives financières, ou l'ACCF. Je suis accompagné de ma collègue, Rachel Barry, responsable du plaidoyer national.

L'ACCF, comme bon nombre d'entre vous le savent, représente 197 caisses de crédit et caisses populaires, à l'extérieur du Québec. Les caisses de crédit contribuent près de 7 milliards de dollars à l'économie canadienne en offrant des services de dépôt, de prêt et de gestion du patrimoine à plus de 6 millions de Canadiens. Collectivement, les caisses de crédit et les centres régionaux emploient près de 30 000 personnes et gèrent tout juste un peu moins de 300 milliards de dollars d'actifs sectoriels.

Comme vous le savez, les caisses de crédit sont des coopératives. En d'autres mots, cela veut dire que les gens qui font affaire avec des caisses de crédit en sont aussi les propriétaires. Puisque nous devons rendre des comptes à des membres plutôt qu'à des actionnaires, notre service à la clientèle est inégalé. Nous arrivons systématiquement en tête de tous les sondages sur la satisfaction à la clientèle dans le secteur des services financiers.

Je voudrais aussi souligner, pour les membres du comité qui représentent des régions rurales, que dans près de 400 collectivités du Canada, les caisses de crédit sont les seules à fournir des services financiers en personne aux ménages, aux consommateurs et aux petites entreprises.

L'ACCF s'est réjouie de voir dans le budget de 2023 une définition à jour de l'expression « caisse de crédit » dans la Loi de l'impôt sur le revenu. La définition actuelle était vieille de plus de 50 ans — 52 si je ne me trompe — et ne reflétait plus la réalité commerciale de nos membres en 2023. Même si cet amendement législatif précis ne fait pas partie du projet de loi C-47, et que nous sommes ici ce soir pour discuter de ce projet de loi, nous attendons avec impatience son inclusion dans la Loi d'exécution du budget de l'automne, et nous insistons pour que le ministre des Finances, le gouvernement et les membres de votre comité veillent à son inclusion dans la Loi d'exécution du budget n° 2, en septembre ou octobre 2023.

Pour revenir à l'étude actuelle du comité sur le projet de loi C-47, nous avons été heureux de constater qu'il inclut des mesures de protection visant à renforcer le régime de traitement des plaintes des banques. En tant que sociétés socialement

proactively strengthening our complaints-handling process in recent years.

We welcome the government's work on this, and we believe it to be an important component of consumer protection.

We would also like to share the concern of other organizations, including Desjardins, our partners here at the table, regarding clauses 114 to 116. It is our understanding, currently, that this retroactively amends the Excise Tax Act in a manner that would be detrimental to financial services in Canada.

To the extent that this amendment does represent a retroactive tax application, this would go against a largely accepted pillar of taxation, namely that changes be forward-looking and not retroactive.

This issue speaks to broader problems in the tax system and the need, in our view, for a more comprehensive review. The financial sector has evolved, as you will appreciate, significantly over the decades to suit ever-evolving consumer needs, and the tax system associated with it — no surprise — has not kept up. For example, many definitions are outdated or needlessly vague. The government has begun fixing this, such as with its recent update to the definition of "credit union" in the Income Tax Act, as I mentioned included in this year's budget, which is a good step.

However, a much more comprehensive approach to tax reform is needed in our sector, and beyond, to modernize our tax laws so they better reflect the world of 2023.

Concluding, I'll just state that our sector is strong and represents a key component of the Canadian financial system. In a market dominated by a small number of huge institutions, we credit unions as well as Desjardins, of course, in Quebec represent the only real competition that exists in Canada for consumers and businesses — particularly small businesses, where we have a very strong market share.

We appreciate the opportunity to discuss these and other important policy issues with the committee. We hope this feedback is helpful to the government and to the committee. I'm happy to take your questions. Thank you, Mr. Chair.

responsables, les caisses de crédit reçoivent relativement peu de plaintes, mais nous avons tout de même renforcé de manière proactive notre processus de traitement des plaintes au cours des dernières années.

Nous sommes très heureux du travail du gouvernement à cet égard. Nous croyons qu'il s'agit d'un élément important pour protéger les consommateurs.

Nous voudrions aussi nous faire l'écho des préoccupations des autres organisations, y compris le Mouvement Desjardins, qui est ici avec nous à la table, au sujet des articles 114 à 116. D'après ce que nous comprenons actuellement, ces articles modifient de façon rétroactive la Loi sur la taxe d'accise, alors que cela pourrait s'avérer préjudiciable pour les services financiers du Canada.

Si cet amendement suppose réellement une application rétroactive de l'impôt, alors cela va à l'encontre d'un pilier largement reconnu en fiscalité, c'est-à-dire que les modifications doivent être de nature prospective et non rétroactive.

Cet enjeu reflète aussi les problèmes généraux de notre système fiscal ainsi que la nécessité, selon nous, d'entreprendre un examen plus exhaustif du système. Comme vous le savez, le secteur financier a énormément évolué au fil des décennies afin de répondre aux besoins toujours changeants des consommateurs, mais le système fiscal qui y est relié, faut-il s'en surprendre, n'a pas suivi le rythme. Par exemple, il y a beaucoup de définitions qui sont obsolètes ou inutilement vagues. Le gouvernement a commencé à régler le problème, par exemple récemment en mettant à jour la définition de « caisse de crédit » dans la Loi de l'impôt sur le revenu, comme je l'ai dit, dans le budget de cette année, et c'est un bon pas vers l'avant.

Malgré tout, nous avons besoin d'une approche de la réforme fiscale beaucoup plus globale, dans notre secteur et au-delà, pour moderniser les lois sur la fiscalité de façon à ce qu'elles reflètent mieux notre monde en 2023.

Pour conclure, je dirais tout simplement que notre secteur est fort et qu'il représente une composante clé du système financier canadien. Dans un marché dominé par un petit nombre de grandes institutions, nous, les caisses de crédit ainsi que Desjardins au Québec, bien sûr, représentons le seul véritable compétiteur au Canada pour les consommateurs et les entreprises, surtout les petites entreprises, où nous détenons une très forte part du marché.

Nous vous remercions de nous avoir invités à discuter de ces questions et d'autres enjeux stratégiques importants avec votre comité. Nous espérons que nos commentaires seront utiles au gouvernement et à votre comité. Je répondrai avec plaisir à vos questions. Merci, monsieur le président.

The Chair: Thank you very much to the witnesses for your statements. Now, honourable senators, we will have in the first round five minutes, and in the second round, three minutes each.

Senator Marshall: I'm going to start with Mr. Brun and Mr. Huot. I hope I pronounced your names correctly. We had a lot of discussion on those clauses, 114 to 116. Could you give us a little more background? I'm wondering if there was any consultation, or did this amendment come as a surprise to you.

One of the issues that the Finance officials raised with us when they were explaining the amendment to us is that they indicated that the financial institutions had actually collected this money, and therefore they had a windfall. I think that their view on that was that the windfall was there and maybe the Finance Department should have it rather than the financial institution. Can you speak to that?

My other question is: The government has budgeted \$195 million in revenue as a result of this amendment. Are you able to tell us whether there's a substantial amount there that affects your organization, if you're willing to share that?

[Translation]

Mr. Huot: To answer your first question, the proposed amendment is a total surprise. The case law decision was rendered in January 2021 by the Federal Court of Appeal and there was no sign from the Department of Finance of possible amendments or an application other than the conclusions from the case law.

I am a member of associations of tax and accounting professionals. I had no indication of this. Nor have my colleagues, who are frequently consulted in accounting and law firms. For me, it comes as a complete surprise to learn that there will be a change and that it will be retroactive to 1991.

[English]

Senator Marshall: There is \$195 million that the tax department thinks they're going to collect. I'm curious exactly who they're collecting the money from and how much? What is the financial impact on companies? Is that something that you can share with us?

Mr. Huot: Yes, I can share. My understanding is that \$195 million represents GST revenue. If we talk only about GST, our share, if it's accounted in the \$195 million — I'm not

Le président : Merci beaucoup aux témoins de leurs déclarations. À présent, honorables sénateurs et sénatrices, nous allons commencer le premier tour de cinq minutes. Au deuxième tour, vous aurez chacun et chacune trois minutes.

La sénatrice Marshall : Je vais d'abord m'adresser à M. Brun et à M. Huot. J'espère que j'ai bien prononcé vos noms. Nous avons beaucoup discuté de ces articles, les articles 114 à 116. Pouvez-vous nous donner un peu plus d'informations contextuelles? Je me demandais s'il y avait eu des consultations, ou si vous avez été surpris par cet amendement.

Un enjeu que les représentants du ministère des Finances nous ont signalé, quand ils nous expliquaient l'amendement, est que les institutions financières avaient de fait recueilli cet argent, et qu'elles avaient donc généré un excédent inattendu. Je pense que, de leur point de vue, les institutions financières avaient cet argent et que ce serait plutôt le ministère des Finances qui devrait l'avoir, plutôt que les institutions financières. Pouvez-vous nous parler de cela?

Mon autre question : le gouvernement a prévu dans son budget 195 millions de dollars en revenus grâce à cet amendement. Pouvez-vous nous dire si cela représente un montant important qui aurait une incidence sur votre organisation, si vous êtes disposés à nous donner cette information?

[Français]

M. Huot : En réponse à votre première question, l'amendement proposé est une surprise totale. La décision qui a fait jurisprudence a été rendue en janvier 2021 par la Cour d'appel fédérale et il n'y a eu aucun signe de la part du ministère des Finances par rapport à des changements possibles ou à une application différente des conclusions en matière de jurisprudence.

Je suis membre d'associations de professionnels en fiscalité et en comptabilité. Je n'ai eu aucune indication à cet égard. Mes collègues, que l'on peut consulter fréquemment dans des cabinets comptables ou des cabinets d'avocats, n'ont pas eu d'indications non plus. Pour moi, c'est une surprise totale d'apprendre qu'il y aura un changement et qu'il sera rétroactif à partir de 1991.

[Traduction]

La sénatrice Marshall : Le ministère du Revenu croit qu'il va pouvoir percevoir 195 millions de dollars. Je serais curieuse de savoir exactement auprès de qui il va percevoir cet argent, et quel sera la montant. Quel sera l'impact financier pour les entreprises? Est-ce de l'information que vous pouvez nous donner?

M. Huot : Oui, je le peux. D'après ce que je comprends, ces 195 millions de dollars représentent les recettes de la TPS. Si on parle uniquement de la TPS, notre part, qui ferait partie de ces

sure about that — it would be \$30 million. So we're impacted for GST purposes by \$30 million.

Senator Marshall: You think you will be impacted by \$30 million. Thank you very much.

I'm going to move on now to the Credit Union Association, and you also mentioned clauses 114 to 116. Are you directly impacted by that, or is your concern with regard just to the retroactivity of the amendment?

Mr. Hatch: Thank you, senator. It's more the latter. It's more the principle of retroactivity. We have not yet been able to determine whether or not this will have an impact on the credit union sector outside of Quebec because most other credit unions apart from Desjardins don't issue credit cards. So that's where most of the hit will take place. It's possible there will be some indirect impacts, but we just, frankly, became aware of this issue in the last little while when I believe the CBA brought it to this committee.

We're in the process of consulting with our members to see what, if any, impact is going to result outside of Quebec. But, again, to reiterate, just the notion of retroactivity is problematic in general.

Senator Marshall: You were saying you are looking forward to the updated definition of "credit union," and based on what you're saying, I'm expecting to see that in the fall fiscal update bill. So does Division 33 or Division 37 of the bill have any impact on you? Are the deposits guaranteed, in the credit union, with deposit insurance?

Mr. Hatch: Yes, deposits are fully guaranteed at the provincial level across the credit union sector in Canada to varying levels depending on the province, to your last question. To your first question, the definition update is a separate issue to what my colleagues at Desjardins have brought to the table here. It's an issue that we have been pushing for years, because the current definition as it exists today dates from 1971, which, of course, was a time when the sector looked very different than it does today. It only really acknowledges very sort of plain vanilla deposit loan revenue directly from members, which probably represented the majority of credit union revenue 52 years ago. But since then, we've had to evolve in order to continue to exist and diversify our revenue sources, and of course, the tax act hasn't kept up. So what the Canada Revenue Agency, or the CRA, is doing is they're going in and saying, in certain cases, okay, wait a second, credit union, that revenue that you made doing other things doesn't fit this 50-year-old definition. That has negative tax consequences.

195 millions de dollars — mais je n'en suis pas certain — représenterait 30 millions de dollars. Donc, l'impact pour nous relativement à la TPS serait de 30 millions de dollars.

La sénatrice Marshall : Vous pensez que vous aurez à verser 30 millions de dollars. Merci beaucoup.

Je vais maintenant m'adresser à l'Association canadienne des coopératives financières. Vous avez aussi mentionné les articles 114 à 116. Est-ce que cela vous touche directement, ou êtes-vous seulement préoccupé par le caractère rétroactif de l'amendement?

M. Hatch : Merci de votre question, sénatrice. C'est plutôt le deuxième cas. C'est davantage le principe de la rétroactivité. Nous n'avons pas encore déterminé si oui ou non cela va avoir une incidence sur le secteur des caisses de crédit à l'extérieur du Québec, parce que la plupart des autres caisses de crédit, à l'exception de Desjardins, n'offrent pas de cartes de crédit, et c'est de ce côté-là que les conséquences se feront le plus sentir. C'est possible qu'il y ait d'autres conséquences indirectes, mais, pour dire les choses franchement, nous venons tout juste d'être mis au courant de cette affaire, je crois que c'était quand l'Association des banquiers canadiens a abordé le sujet devant votre comité.

Nous sommes en train de consulter nos membres pour voir s'il y aura un quelconque impact à l'extérieur du Québec. Mais, je le répète, la notion de rétroactivité, tout simplement, est problématique en général.

La sénatrice Marshall : Vous disiez que vous attendiez avec impatience la mise à jour de la définition de « caisse de crédit », et, d'après ce que vous dites, je m'attends à la voir dans l'énoncé économique de l'automne. Donc, la section 33 ou la section 37 du projet de loi vous concernent-elles? Les caisses de crédit ont-elles une assurance-dépôt pour garantir les dépôts?

M. Hatch : Oui, les dépôts sont entièrement garantis, à l'échelon provincial, dans tout le secteur des caisses de crédit au Canada, à différents niveaux selon la province, pour répondre à votre dernière question. Pour répondre à votre première question, la mise à jour de la définition est un enjeu distinct de celui que mes collègues de Desjardins ont soulevé ici. Cela fait des années que nous le demandons, parce que la définition actuelle, telle qu'elle existe aujourd'hui, date de 1971, et le secteur à cette époque était bien entendu très différent de ce qu'il est aujourd'hui. La définition n'englobe que les revenus des dépôts et des prêts provenant directement des membres, ce qui représentait probablement la majorité des recettes des caisses de crédit il y a 52 ans, mais depuis, nous avons dû continuer d'évoluer pour exister et diversifier nos sources de revenus, et bien évidemment, la loi sur l'impôt n'a pas évolué en parallèle. Donc, ce que fait l'Agence du revenu du Canada, l'ARC, c'est aller voir ces caisses de crédit pour leur dire, dans certains cas : d'accord, un instant, votre caisse de crédit a gagné des revenus en faisant des choses qui ne correspondent pas à cette définition

Our argument was that this makes no sense. If a credit union makes a dollar somewhere else, it's still credit union revenue. Ultimately, Finance agreed with that, and we expect to see it in the fall budget bill.

Senator Marshall: Thank you.

[*Translation*]

Senator Forest: Thank you again for being here.

We hear clearly from you that you were never consulted. However, representatives from the Department of Finance told us unequivocally that they had held consultations following the 2021 ruling. They stated that the banks had been consulted. For their part, the Desjardins Group and the cooperative movement in general were not — I understand that you were never consulted.

Given our mandate, my question is this: In 2021, a Federal Court of Appeal judge ruled on the issue and stated that it was not taxable. Two budgets later, the government steps in — They must be applauded for their creativity because I remember that, concerning the excise tax on small alcohol producers and microbreweries, it was the first time a tax had been implemented that was automatically adjusted for inflation.

Have you ever seen a retroactive policy applied to the financial sector since you have been involved in this sector of economic activity? Is this the first time we are seeing such a policy?

Mr. Brun: With respect to consultation, as government relations officers who have closely monitored everything that is happening, we can tell you that there were no public consultations or calls. Was it done through other channels? My colleague could tell you if it was done in a particular way. What was covered? It certainly was not the case here.

I thank you for the reminder that Desjardins is not a bank. We are also not members of the Canadian Bankers Association. Sometimes it can be easy to simply approach the government through a large association. I believe that a special effort is needed. That is why we are there, why we're making our presence felt and why we're insisting on being part of these discussions. In fact, if there had been such discussions, we would have wanted to know about them. As far as we know, there have been none.

vieille de 50 ans. Cela va avoir des conséquences fiscales défavorables pour vous.

Nous disons que cela n'a aucun sens. Si une caisse de crédit gagne un dollar quelque part, cela reste un revenu de caisse de crédit. Finalement, le ministère des Finances a convenu que nous avons raison, et nous nous attendons à ce que cela soit reflété dans le projet de loi d'exécution du budget de l'automne.

La sénatrice Marshall : Merci.

[*Français*]

Le sénateur Forest : Merci encore de votre présence parmi nous.

On entend clairement de votre part que vous n'avez jamais été consulté. Pourtant, des représentants du ministère des Finances nous ont dit sans équivoque qu'ils avaient mené des consultations à la suite du jugement de 2021. Ils ont dit que les banques avaient été consultées. Pour eux, le Mouvement Desjardins et le mouvement coopératif en général n'étaient pas... Je comprends que vous n'avez jamais été consultés.

Compte tenu de notre mandat, ma question est la suivante : en 2021, un juge de la Cour d'appel fédérale a tranché la question et affirmé que ce n'était pas taxable. Deux budgets plus tard, le gouvernement arrive... Il faut saluer sa créativité, parce que je me souviens que, en ce qui a trait à la taxe d'accise sur les petits producteurs d'alcool et les microbrasseries, c'était la première fois qu'on instaurait une taxe qui était automatiquement ajustée à l'inflation.

Avez-vous déjà vu une politique rétroactive appliquée au secteur financier depuis que vous faites partie de ce secteur d'activité économique? Est-ce la première fois que l'on voit une telle politique?

M. Brun : En ce qui concerne la consultation, comme responsables des relations gouvernementales ayant fait une vigie exhaustive de tout ce qui se passe, nous pouvons vous affirmer qu'il n'y a pas eu de consultation publique ni d'appel. Est-ce que cela s'est fait par l'entremise d'autres canaux? Mon collègue pourra justement vous dire si cela s'est fait d'une manière particulière. Qu'est-ce qui a été couvert? Ce n'est assurément pas le cas ici.

Je vous remercie d'avoir fait un petit rappel, à savoir que Desjardins n'est pas une banque. Nous ne sommes pas non plus membres de l'Association des banquiers canadiens. Parfois, il peut être facile de tout simplement s'adresser au gouvernement par le biais d'une large association. Je crois qu'il y a un effort particulier qui doit être fait. C'est pour cette raison que nous sommes là, que nous manifestons notre présence et que nous insistons pour faire partie de ces discussions. Justement, s'il y avait eu des discussions de cette nature, nous aurions voulu être au courant. À notre connaissance, il n'y en a eu aucune.

Mr. Huot: At the risk of repeating myself, this was a surprise. There were no consultations. I was not informed. No tax colleagues in my network of contacts across Canada mentioned being consulted on this amendment. Everyone I could consult told me that it was indeed a surprise.

As for whether this happens frequently, the good news is no, fortunately, it doesn't. I would even say that, in general, taxation of financial institutions is quite complex and the Department of Finance works with industry associations before establishing certain new rules. The department may want to counter certain plans and, at those times, there may not be any consultations but, generally speaking, when the objective is to improve the situation, the industry is consulted.

Senator Forest: Beyond the financial impact of \$30 million, the climate of uncertainty and unpredictability that this may cause, do you think there could be other impacts on a sector like yours, that is nonetheless fragile?

Mr. Huot: At Desjardins Group, we work in the interest of our members. As with any credit union, the members are the owners, and we work in their interest in preparing their income tax returns in the best way possible, while complying with the tax framework, applicable case law and interpretations by the Canada Revenue Agency.

So, in 2021, when I filed the 2020 income tax return, that is how I needed to think about it. Since the CIBC case ruling had come down, if I had not applied it, I would not have been doing my work correctly, I would not have been working in the interest of the Desjardins member and client.

Ultimately, a bill that applies retroactively creates a lot of uncertainty. As you probably know, certainty isn't always a given in tax matters. As I said earlier, there are grey areas and ambiguity. We are used to dealing with those kinds of things.

However, when you change the rules of the game after the game is over, it's not predictable and, in my opinion, not something desirable in our tax system.

Senator Forest: We have a mandate to analyze various bills and my question is this: I thought I understood that what really bothers you is the retroactive application of the law. Without that retroactivity, I conclude that you could live with the measure, which you consider objective and fair. Is that right?

M. Huot : Au risque de me répéter, cela a été une surprise. Il n'y a pas eu de consultations. Je n'ai pas été informé. Aucun collègue fiscaliste dans mon réseau de contacts partout au Canada n'a mentionné qu'il avait été consulté sur cet amendement. Tous ceux que j'ai pu consulter m'ont dit que c'était effectivement une surprise.

Quant à savoir si cela se produit fréquemment, la bonne nouvelle, c'est non, heureusement, ce n'est pas fréquent. Je vous dirais même que, de façon générale, la fiscalité entourant les institutions financières est assez complexe et que le ministère des Finances travaille avec les associations de l'industrie avant d'établir certaines nouvelles règles. Il peut arriver que le ministère veuille contrer certaines planifications et peut-être qu'à ce moment-là il n'y ait pas de consultations, mais de façon générale, lorsque l'objectif est d'améliorer l'état des choses, il y a des consultations avec l'industrie.

Le sénateur Forest : Au-delà de l'impact financier de 30 millions de dollars, du climat d'incertitude et de la non-prévisibilité que cela peut occasionner, pensez-vous qu'il peut y avoir d'autres impacts dans un secteur comme le vôtre, qui est tout de même fragile?

M. Huot : Au Mouvement Desjardins, on travaille dans l'intérêt de nos membres. Comme dans toute coopérative de crédit, les membres sont les propriétaires, et nous travaillons dans leur intérêt en faisant leurs déclarations de revenus de la meilleure façon qui soit, tout en respectant le cadre fiscal, la jurisprudence applicable et les interprétations qu'en fait l'Agence du revenu du Canada.

Donc, en 2021, quand je fais la déclaration de revenus de 2020, c'est de cette façon que je dois le considérer. Puisque la décision dans l'affaire de la CIBC existe, si je ne l'applique pas, je ne fais pas bien mon travail; je ne travaille pas dans l'intérêt du membre et du client Desjardins.

En fin de compte, un projet de loi qui s'applique de façon rétroactive crée beaucoup d'incertitude. Vous le savez probablement, en fiscalité, la certitude n'est pas toujours au rendez-vous. Comme je l'ai mentionné plus tôt, il y a des zones grises et de l'ambiguïté; ce sont des choses avec lesquelles on a l'habitude de travailler.

Cependant, lorsqu'on change les règles du jeu après que la partie est terminée, ce n'est pas prévisible et, selon moi, ce n'est pas quelque chose de souhaitable dans notre système fiscal.

Le sénateur Forest : Nous avons le mandat d'analyser différents projets de loi, et ma question est la suivante. J'ai cru comprendre que ce qui vous agace profondément, c'est la rétroactivité de l'application de la loi. Sans cette rétroactivité, j'en conclus que vous pourriez vivre avec la mesure, qui vous semble objective et équitable. Est-ce bien le cas?

Mr. Huot: The simple answer is yes. The Department of Finance is there to establish the level of tax revenue it needs and to define the rules for collecting it. We may disagree, but we would not be here today talking to you about this topic.

Senator Forest: The problem is their retroactive creativity.

Senator Gignac: Welcome to the witnesses on this beautiful summer evening. When Budget 2023 was tabled, to justify this retroactive measure, the Minister of Finance stated that it was always widely understood that the services provided by payment card network operators were excluded from the definition of “financial services” for GST purposes.

We understood your message when you said that between January 2021 and the tabling of Budget 2023, you did not receive any signal from the Department of Finance to indicate that all of this has been understood for a long time.

We know that the Canadian Imperial Bank of Commerce has taken legal action, but do you agree with that assertion? How are credit cards viewed from a regulatory standpoint? This evening we are discussing taxation, but is a credit card defined as an administrative service from a regulatory perspective?

My questions are for the representatives from the Desjardins Group.

Mr. Huot: I could not tell you if services rendered by the Visas of this world are considered to be financial services from a regulatory standpoint. I imagine they are, because they are not administrative services. As for the clarity of the definition of financial services, it is probably one of the greyest areas in the Excise Tax Act. It is a complex definition, so complex that there has been a lot of case law in recent years to determine whether or not it is a financial service. Sometimes taxpayers win, sometimes the Canada Revenue Agency wins.

Beginning in 2018, it was clear, following the first judgment in the CIBC case, that all of that was not necessarily so clear or defined. The Court of Appeal also confirmed that it was not a clear definition and overturned the trial decision.

So, I disagree that it has been known for a long time. You could say that it was known for a long time until 2021 but after that, I think the Court of Appeal delivered a clear message.

M. Huot : La réponse simple est oui. Le ministère des Finances est là pour établir le niveau des recettes fiscales dont il a besoin et définir les règles pour les percevoir. On peut ne pas être d'accord, mais on ne serait pas ici aujourd'hui pour vous parler de ce sujet.

Le sénateur Forest : Le problème, c'est leur créativité à rebours.

Le sénateur Gignac : Bienvenue aux témoins en cette belle soirée d'été. Au moment de la présentation du budget de 2023, la ministre des Finances, dans le but de justifier cette mesure rétroactive, a affirmé qu'il a toujours été largement compris que les services fournis par les exploitants de réseaux de cartes de paiement sont exclus de la définition de « services financiers » aux fins de la TPS.

On a bien compris votre message, quand vous avez dit que, entre janvier 2021 et le dépôt du budget de 2023, vous n'aviez pas reçu de signal de la part du ministère des Finances indiquant que tout cela est compris depuis longtemps.

On sait que la Banque canadienne impériale de commerce a entrepris des poursuites, mais êtes-vous d'accord avec cette affirmation? Comment sont perçues les cartes de crédit sur le plan de la réglementation? Ce soir, nous parlons de fiscalité, mais est-ce que la carte de crédit est définie comme un service administratif sur le plan réglementaire?

Mes questions s'adressent aux représentants du Mouvement Desjardins.

M. Huot : Je ne pourrais pas vous dire si les services rendus par les Visa de ce monde du point de vue réglementaire sont considérés comme des services financiers. J'imagine que oui, parce que ce ne sont pas des services administratifs. Quant à la clarté de la définition des services financiers, c'est probablement une des zones les plus grises de la Loi sur la taxe d'accise. C'est une définition complexe, tellement complexe qu'il y a eu beaucoup de jurisprudence au cours des dernières années pour déterminer s'il s'agit d'un service financier ou non. Parfois, les contribuables ont gain de cause, parfois, c'est l'Agence du revenu du Canada.

À partir de 2018, c'était très clair que, à la suite du premier jugement dans la cause de la CIBC, tout cela n'était pas nécessairement aussi évident ou défini. D'ailleurs, la cour d'appel a confirmé que ce n'était pas une définition claire et a cassé la décision de première instance.

Donc, je ne suis pas d'accord pour dire que c'était connu depuis longtemps. On pourrait dire que c'était connu de longue date jusqu'en 2021, mais par la suite, je pense que la cour d'appel a été claire dans son message.

Senator Gignac: The CIBC took steps to challenge the decision before the Tax Court. Then, in 2021, it went before the Court of Appeal and won. Did the Desjardins Group also decide to take steps to challenge the interpretation with the Canada Revenue Agency? When did you initiate proceedings?

Mr. Huot: We took steps to obtain refunds because we understood that the financial institution paid taxes. Our efforts began in 2018, and there were others in 2019, 2020 and 2021.

Senator Gignac: In terms of the budget, the Department of Finance states that it will recover \$200 million. In your opinion, how much has the Desjardins Group received as a result of that decision? Maybe you are in the claim process and have not received anything yet. What is the situation at the Desjardins Group?

Mr. Huot: We have not received anything yet in relation to those claims. Processing times at the CRA are quite long and some specifics of our file make them even longer.

Senator Gignac: You have not received anything so far?

Mr. Huot: No.

Senator Gignac: Maybe other institutions have received something, but you, on this beautiful 30-degree evening, are saying that you have not received anything yet. Is that what I understand?

Mr. Huot: No, we have not received anything. You understood correctly.

Senator Gignac: How do you explain the Department of Finance's decision to not go to the Supreme Court? Proceedings ended at the Appeal Court and the Canada Revenue Agency began settling the cases of financial institutions. Do you see any reasons? It is quite surprising that the department did not go to the Supreme Court.

Mr. Huot: Yes, it is surprising to us too given the amounts in question and the length of the dispute. It's important to understand that we're talking about the right to appeal, and that this doesn't mean that the court will agree to hear the appeal. It was also a surprise to me. I imagine that the Department of Justice lawyers found that the odds were not in their favour or that it was not important enough to go to the court, but that is just an assumption. I have no idea.

Le sénateur Gignac : La CIBC a entrepris des démarches pour contester la décision devant la Cour de l'impôt. Ensuite, en 2021, elle est allée devant la cour d'appel et a gagné. Est-ce que le Mouvement Desjardins a aussi décidé d'entreprendre des démarches et de contester l'interprétation qui a été faite auprès de l'Agence du revenu du Canada? À quel moment avez-vous entamé des procédures?

M. Huot : Nous avons fait des démarches pour tenter d'obtenir des remboursements, parce que l'on comprend que l'institution financière a payé des taxes. Nos démarches ont été entreprises d'abord en 2018, puis d'autres ont eu lieu en 2019, 2020 et 2021.

Le sénateur Gignac : Au terme du budget, le ministère des Finances dit qu'il va récupérer 200 millions de dollars. Selon vous, combien le Mouvement Desjardins a-t-il touché par le biais de cette décision? Peut-être que vous êtes en demande et que vous n'avez encore rien encaissé. Où en est-on du côté du Mouvement Desjardins?

M. Huot : On n'a encore rien encaissé en ce qui a trait à ces demandes. Les délais de traitement de l'ARC sont quand même assez longs et certaines particularités dans notre dossier font en sorte que le délai est encore plus long.

Le sénateur Gignac : Vous n'avez rien touché à ce jour?

M. Huot : Non.

Le sénateur Gignac : Peut-être que d'autres institutions ont touché quelque chose, mais vous, en cette belle soirée d'été à 30 degrés Celsius, vous dites que vous n'avez encore rien reçu. C'est ce que je comprends?

M. Huot : Non, on n'a rien reçu. Vous avez bien compris.

Le sénateur Gignac : Comment expliquez-vous la décision du ministère des Finances de ne pas aller devant la Cour suprême? Les procédures se sont arrêtées à la cour d'appel, et Revenu Canada a commencé à régler les dossiers des institutions financières. Y voyez-vous des raisons quelconques? C'est quand même surprenant que le ministère ne soit pas allé en Cour suprême.

M. Huot : Oui, c'est aussi une surprise pour nous, en raison des montants en cause et de la durée du litige. Il faut comprendre qu'il s'agit du droit d'en appeler et que cela ne signifie pas que la cour acceptera d'entendre l'appel. Pour moi, c'était aussi une surprise. J'imagine que les avocats du ministère de la Justice ont jugé que les chances n'étaient pas de leur côté ou que ce n'était pas suffisamment important pour aller devant la cour, mais ce n'est qu'une présomption. Je n'en ai aucune idée.

Senator Gignac: I understand that we are speculating, but if it was clear to everyone that it was an administrative service, not a financial service, I am a bit surprised that the Department of Finance did not go before the Supreme Court.

[English]

Senator Smith: Mr. Brock and Ms. Rozansky, we'll try to get you involved and do a little bit of rapid-fire questioning here, if that's okay with you.

The proposed changes to the treatment of crypto were floated last year by the federal government. In June of last year, the crypto industry argued that preventing these companies from accessing input credits would increase costs of digital asset mining from anywhere from five to fifteen. You mentioned that today.

Here are the questions: Do you have updated figures on the cost of the policy proposal on crypto-asset miners in Canada? How does the policy proposal compare with how other jurisdictions with similar value-added tax schemes are treating digital asset mining? Should this legislation pass, what impacts will have it on investment in the crypto-currency space in Canada? Will we see a big exodus of crypto-mining companies to other countries? Four, what type of consultation have you had with the government on a consistent basis? Is that good enough?

Mr. Brock: Between the two of us, we should be able to remember.

In no particular order, the impact on the industry of the tabling of this proposal in February 2022 created a chill across the entire industry. We were just entering a period of significant growth and investment in Canada. China had stopped its business there, and companies were looking for places, in particular, that had access to clean power. Canada was an attractive place to look to do this unique computing. When the announcement was made, the investment planning stopped. Bitfarms is one of the largest companies in this sector, and they're based in Quebec. Since this legislation was tabled, they have opened two new computing facilities, both of them outside of Canada.

There was a billion-dollar project that was being developed in Newfoundland and Labrador that was stopped for not only the reasons of this tax proposal, but because of issues related to access to power in Newfoundland and Labrador. That project is now currently being developed in Texas.

Le sénateur Gignac : Je comprends que nous faisons de la spéculation, mais si c'était si clair pour tous que c'était un service administratif, et non un service financier, je suis un peu surpris que le ministère des Finances ne soit pas allé devant la Cour suprême.

[Traduction]

Le sénateur Smith : Monsieur Brock et madame Rozansky, nous allons essayer de vous faire participer un peu, en vous bombardant rapidement de quelques questions, si vous le voulez bien.

Le gouvernement fédéral a proposé l'année dernière des modifications du traitement des cryptomonnaies. En juin de l'année dernière, l'industrie de la cryptomonnaie a soutenu que, si ces entreprises n'avaient pas accès aux crédits sur les intrants, alors les coûts de minage des actifs numériques allaient augmenter de 5 à 15. C'est ce que vous avez dit, aujourd'hui.

Voici mes questions : avez-vous des données à jour sur le coût de cette proposition de politique pour les mineurs de cryptomonnaie au Canada? Comment cette proposition de politique se compare-t-elle à ce qui se fait dans les autres pays qui ont des taxes similaires sur la valeur ajoutée au regard du minage des actifs numériques? Si ce projet de loi est adopté, quel effet aura-t-il sur l'investissement dans le domaine des cryptomonnaies au Canada? Va-t-il y avoir un exode à grande échelle des entreprises de cryptomonnaies vers d'autres pays? Quatrièmement, le gouvernement vous a-t-il consultés régulièrement d'une façon ou d'une autre? Est-ce que c'est assez?

M. Brock : À nous deux, nous devrions réussir à nous souvenir de tout.

Dans le désordre, la proposition qui a été présentée en février 2022 a eu comme conséquence de jeter un froid sur tout le secteur. Nous venions d'entrer dans une période de croissance et d'investissements importants au Canada. La Chine avait cessé ses activités, là-bas, et les entreprises cherchaient un endroit où, en particulier, il y avait un accès à de l'énergie propre. Le Canada était un endroit attrayant où réaliser ce genre d'activité informatique unique. Quand l'annonce a été faite, les projets d'investissements se sont arrêtés. Bitfarms est l'une des plus grandes entreprises du secteur, et elle est établie au Québec. Depuis le dépôt du projet de loi, elle a ouvert deux nouvelles installations informatiques, les deux à l'extérieur du Canada.

Il y avait un projet de 1 milliard de dollars en cours de développement à Terre-Neuve-et-Labrador, mais il a été interrompu, non seulement à cause de cette proposition fiscale, mais aussi à cause des problèmes d'accès à l'électricité à Terre-Neuve-et-Labrador. Maintenant, le projet est en cours de développement au Texas.

Partially, the tax legislation has really created uncertainty for the industry and a chill on what the investment climate is going to be like for this industry.

These companies recognize that crypto-asset mining and the whole space is not uncontroversial; it is in the media, and people talk about it. There are a lot of legitimate regulatory questions that governments have. But the business, as it has emerged in Canada, is very specific to providing the computing power. They sell to companies that are outside of Canada.

While those other issues are relevant, this industry is really the engine of that.

I think I answered one of your questions.

Senator Smith: You've only got a short period of time in round one, so you've got to hustle.

Mr. Brock: Other jurisdictions are grappling with this. I think this legislation is new and not consistent with other jurisdictions, because they are struggling with how to manage this issue from a value-added point of view.

From your first question, the impact is the cost of the inputs — the taxes on the inputs. In Quebec, your input tax costs are close to 15%. That hasn't changed since this announcement was made. The 15% tax that's paid on inputs for companies in Quebec is unrecoverable when this legislation goes through. In Alberta, your unrecoverable tax is 5%. In Texas, there is no unrecoverable tax.

Senator Smith: There will be a movement of companies out?

Mr. Brock: The amendment that was tabled in the standing committee was done so by the Bloc Québécois and supported by the Conservatives. Quebec companies are very concerned about the competitive disadvantage that they're at. Ironically, these companies use clean hydroelectric power to do their work, and they're being incentivized to move to a jurisdiction that uses fossil fuels.

Tamara Rozansky, Tax Advisor, Coalition for Responsible Digital Asset Mining, Digital Asset Mining Coalition: I would just add that, like Mr. Brock mentioned, these are companies doing computing services. If they were to leave, that's potentially closing the door to other high-powered computing services that they're building the infrastructure for. It is not necessarily just crypto-asset mining, but many other elements — ChatGPT, AI and other things.

En partie, ce projet de loi fiscal a véritablement créé de l'incertitude dans le secteur et refroidi le climat d'investissement pour l'avenir du secteur.

Ces entreprises reconnaissent que le minage de cryptoactifs et tout ce domaine suscitent de la controverse; les médias et les gens en parlent. Il y a de nombreuses questions tout à fait légitimes que les gouvernements se posent en matière de réglementation, mais ce secteur d'activités, tel qu'il a émergé au Canada, est très spécifiquement axé sur la puissance informatique. C'est ce qui est vendu à des entreprises à l'extérieur du Canada.

Même si les autres enjeux sont pertinents, c'est vraiment cette industrie qui est le moteur.

Je pense avoir répondu à l'une de vos questions.

Le sénateur Smith : Nous avons peu de temps, au premier tour, alors vous allez devoir vous dépêcher.

M. Brock : C'est aussi un problème dans d'autres pays. Je pense que ce projet de loi a quelque chose de nouveau et qu'il n'est pas cohérent avec ce qui se fait dans d'autres pays, parce qu'ils essaient de gérer tout cela dans l'optique de la valeur ajoutée.

Pour répondre à votre première question, les conséquences vont toucher le coût des intrants, la taxe sur les intrants. Au Québec, le coût de la taxe sur les intrants est de plus ou moins 15 %. Cela n'a pas changé depuis que cette annonce a été faite. La taxe de 15 % sur les intrants que paient les entreprises québécoises sera irrécupérable une fois que le projet de loi sera adopté. En Alberta, les coûts non recouvrables liés à la taxe sont de 5 %, et de zéro au Texas.

Le sénateur Smith : Il y aura donc un exode des entreprises?

M. Brock : C'est le Bloc québécois, avec l'appui des conservateurs, qui a déposé l'amendement devant le comité permanent. Les entreprises québécoises sont très préoccupées parce qu'elles se retrouvent en situation de désavantage concurrentiel. Ironiquement, ces entreprises utilisent de l'hydroélectricité propre dans le cadre de leurs activités, et on les incite à déménager ailleurs, où on utilise des combustibles fossiles.

Tamara Rozansky, conseillère fiscale, Coalition pour une exploitation minière responsable des actifs numériques, Digital Asset Mining Coalition : J'ajouterais uniquement que, comme l'a dit M. Brock, ces entreprises fournissent des services informatiques. Si elles partaient, cela reviendrait à fermer la porte à d'autres services informatiques à haute puissance, pour lesquels on construit de l'infrastructure. Il n'y a pas nécessairement que le minage des cryptomonnaies qui est en jeu, il y a aussi beaucoup d'autres choses, ChatGPT et l'intelligence artificielle, par exemple.

Senator Smith: If you could do anything, what exactly would you like from the government?

Mr. Brock: We wanted the amendment, but again, we're not asking the Senate committee to move an amendment to Bill C-47. What would be helpful at this point, and what we've asked for repeatedly of Finance officials, is to explain clearly before a committee like this on the record how these rules are expected to be applied. They have said at this committee and others that most of the industries are excluded: "There is an exception in here; most of you are excluded." But there is no clarity around whether you are excluded or not.

Absent any clarity and the use of the definition of "sharing of mining payments," a concept of sharing that doesn't exist in the Excise Tax Act in any other place, is hugely problematic for companies.

The concern is that this is being punted to the CRA to do audits, and we will have to wait for the auditors to decide how they're going to apply this unclear law.

Senator Smith: I'm getting heat under the table, because my boss is telling me that my time is up.

The Chair: I'll put you down for the second round, senator.

Senator Duncan: I'm going to cede my time and put it in the pool for these questions. This is a very interesting discussion, and my colleagues are more learned than I am on this.

The Chair: We will finish with the first round, and we'll add that time to the second round. Thank you.

[Translation]

Senator Loffreda, you are the bill's sponsor, and the floor is yours.

Senator Loffreda: I have two questions, one of which is for the Desjardins Group representatives.

[English]

My first question is for Mr. Brock. It continues where Senator Smith left off. I think I believe the major issue is a lack of understanding of the industry by the government. Even among us senators, when we do discuss it, it's not an easy industry to understand. Mining is driven by economic incentives, but the economics of mining can be complex. We see that through the amendments that are being proposed here.

Le sénateur Smith : Si vous aviez le choix, que voudriez-vous que le gouvernement fasse, exactement?

M. Brock : Nous voulions notre amendement, mais, je le redis, nous ne demandons pas à votre comité sénatorial de proposer un amendement au projet de loi C-47. Ce qui serait utile, présentement — et nous l'avons souvent demandé aux fonctionnaires du ministère des Finances —, ce serait d'expliquer clairement devant un comité comme le vôtre, aux fins du compte rendu, comment les règles doivent être appliquées. Ce qui a été dit, dans votre comité et dans d'autres, c'est que la plupart des industries seront exclues : « Il y a une exception de prévue, et la plupart d'entre vous sont exclues. » Pourtant, rien ne dit clairement qui est exclu ou pas.

S'il n'y a pas de clarté et si on ne sait pas quoi faire de la définition du « partage des paiements de minage », un concept qui, d'ailleurs, n'existe pas dans la Loi sur la taxe d'accise ni nulle part ailleurs, cela pose un énorme problème pour les entreprises.

Ce que nous craignons, c'est qu'on va demander à l'ARC de réaliser des audits, et que nous allons devoir attendre que les vérificateurs décident comment ils vont appliquer les dispositions nébuleuses de la loi.

Le sénateur Smith : Je commence à sentir la pression; mon patron me dit que le temps est écoulé.

Le président : Je vous inscris pour le deuxième tour, sénateur.

La sénatrice Duncan : Je vais céder mon temps pour que vous puissiez répondre à ces questions. La discussion est très intéressante, et mes collègues en savent plus que moi sur ce dossier.

Le président : Nous allons terminer le premier tour, puis nous ajouterons ce temps au deuxième tour. Merci.

[Français]

Sénateur Loffreda, parrain du projet de loi, la parole est à vous.

Le sénateur Loffreda : J'ai deux questions, dont une qui s'adresse aux représentants du Mouvement Desjardins.

[Traduction]

Ma première question s'adresse à M. Brock. Je reprends là où s'est arrêté le sénateur Smith. Je pense que l'un des principaux problèmes, c'est que le gouvernement ne comprend pas l'industrie. Même entre nous, au Sénat, quand nous en discutons, ce n'est pas facile de comprendre cette industrie. Le minage est fondé sur des incitatifs financiers, mais ses aspects financiers peuvent être complexes. C'est ce que nous constatons, dans les amendements qui sont proposés ici.

Can we say that the existing weaknesses highlighted in the proposed amendments can be attributed to a lack of understanding and inadequate consultation within the industry? How can that be corrected? If so, this evening, can you provide further insights that claim to clarify specifics and specific elements of the crypto industry, shedding light on its operations and addressing these concerns?

I'm certain that by enhancing understanding in those areas, we can foster a better comprehension of the industry as a whole and work toward resolving the identified challenges. It's very difficult for us to do so. You have a proposed amendment, but we have to concur on it, even to tell the government to consult that amendment. If we don't understand it, how can we do that?

Mr. Brock: I'm mindful you have a second question. I'll try to be concise.

Senator Loffreda: I'll have a second round.

[Translation]

My question for the second round is for the Desjardins Group representatives; be prepared to answer my question.

[English]

Mr. Brock: Let me start by —

Senator Loffreda: Take the time you need. This is important, so take the time you need.

Mr. Brock: We have immense respect for the individuals who work in the tax policy and sales tax division at the Department of Finance. We work with them on this.

Part of the issue here is that there has been a lack of understanding about the contractual relationships that underpin this industry as it relates to the industry in Canada. In answer to Senator Smith's question, which you brought up again, around what kinds of consultations we have had, this law was tabled in February 2022. At that time, Finance officials had not spoken with a single company in Canada that does this, as far as we know. I think the thought was that there was a lack of clarity around who is really in this industry and who is doing what. There was no industry association, which is why we created a coalition. There were, however, five to seven publicly traded and listed companies in this space. It's not like they were hiding or anything, but that consultation didn't happen.

Serait-il juste de dire que les faiblesses actuelles qui ont été révélées par les amendements peuvent être attribuées au manque de compréhension et au manque de consultations de l'industrie? Que pouvons-nous faire pour corriger la situation? Le cas échéant, pourriez-vous nous donner, ce soir, de l'information supplémentaire qui permettrait de clarifier les particularités et les composantes précises de l'industrie des cryptomonnaies, pour nous éclairer quant à ses activités et pour répondre aux préoccupations?

Je suis certain que, si on améliore la compréhension de ces aspects, nous pourrions améliorer la compréhension à l'égard de l'industrie dans son ensemble et ainsi travailler pour résoudre les défis qui ont été cernés. C'est très difficile pour nous. Vous avez proposé un amendement, mais c'est à nous de l'approuver et même de dire au gouvernement de le consulter; mais, si nous ne comprenons pas, je ne vois pas comment nous pourrions faire cela.

M. Brock : Je sais que vous avez une autre question, alors j'essaierai d'être bref.

Le sénateur Loffreda : Je vais intervenir au deuxième tour.

[Français]

Ma question pour la deuxième ronde s'adressera aux représentants du Mouvement Desjardins; soyez prêts à répondre à ma question.

[Traduction]

M. Brock : Pour commencer...

Le sénateur Loffreda : Prenez tout votre temps. C'est important, alors prenez tout le temps dont vous avez besoin.

M. Brock : Nous avons énormément de respect pour les personnes qui travaillent à la Division de la politique fiscale et à la Division de la taxe de vente du ministère des Finances. Nous travaillons avec eux sur ce dossier.

Une partie du problème tient au fait que l'on a jusqu'ici mal compris les relations contractuelles dont dépend cette industrie, l'industrie canadienne. Pour répondre à la question du sénateur Smith, que vous avez à nouveau abordée, au sujet du genre de consultations auxquelles nous avons participé, ce projet de loi a été déposé en février 2022. À ce moment-là, les fonctionnaires du ministère des Finances n'avaient parlé à aucune entreprise canadienne de ce secteur d'activités, à notre connaissance. Je crois que ce qu'on pensait, c'est que personne ne savait clairement qui faisait vraiment partie de l'industrie et qui faisait quoi. Il n'y avait pas d'association sectorielle, et c'est pour cette raison que nous avons créé notre coalition. Il y avait malgré tout entre cinq et sept sociétés cotées en bourse dans le secteur. Ce n'est pas comme si les entreprises se cachaient ou quoi que ce soit du genre, mais il n'y a pas eu de consultations.

We feel that the bill as originally tabled reflected a misunderstanding.

The thought by Finance officials was that these companies in Canada were mining for bitcoin. By mining for bitcoin, they were involved in activity that is difficult to regulate from a GST point of view, and they felt that the sensible solution to that was to remove the industry entirely from the GST, which very rarely happens and has not happened in any sector of the economy. That was their choice.

It was only after it was tabled and the coalition was created that there was consultation. There were meetings, and there was an explanation of how the industry works and how the Canadian industry works. Basically, these Canadian companies that have this computing power sell that power to identifiable corporations that are not resident of Canada. There are a variety of different payment methods by which they are compensated, but they are paid for their computing services.

Finance officials were saying that they didn't know who is actually using the network. We couldn't identify the residency of people using the network. That is the problem. Because we can't identify the residency of the people using the network, we can't identify the recipient of the supply.

But we know who the recipients of the Canadian-supplied services are. They are the companies mining for bitcoin. Those companies are not resident in Canada. In fact, some of the companies buy Canadian computing services and sell on that service as an aftermarket to other companies.

From a GST perspective, it's very simple: There is a supply, there is an identifiable recipient and that recipient is not resident in Canada. Therefore, the supply is GST-able but the GST rate is zero. Again, pursuant to my earlier remarks, that's to encourage Canadian businesses to create value, create exports, to grow and be competitive in the international marketplace, to bring revenue back to Canada, to pay corporate and other taxes.

What this law does is it turns these companies into end consumers in Canada and says that you can't recover your GST. We think that's bad GST policy and certainly bad for the industry. Given the future of this industry, we're at the beginning of this. The kind of computing power used today for this sector is likely to be eclipsed by the kind of computing power that will be required globally for the digital world to come.

Canada is uniquely positioned. We're perhaps in the best position to supply clean, zero-emission computing power to the world. Right out of the gate this law says, "Well, because we don't understand you, we're just taking you out of the system,

Nous pensons que le projet de loi, tel qu'il a été déposé, reflète ce malentendu.

Les fonctionnaires du ministère des Finances pensaient que ces entreprises au Canada minaient des bitcoins. En minant le bitcoin, elles participaient à une activité difficile à réglementer du point de vue de la TPS, et les fonctionnaires ont estimé que la solution raisonnable était d'exclure complètement l'industrie de la TPS, ce qui arrive très rarement et n'était arrivé dans aucun secteur de l'économie. C'était leur choix.

Ce n'est qu'après le dépôt et la création de la coalition qu'il y a eu des consultations. Il y a eu des réunions et une explication sur le fonctionnement de l'industrie et de l'industrie canadienne. Essentiellement, les entreprises canadiennes ayant cette puissance informatique la vendent à des entreprises identifiables qui ne résident pas au Canada. Il existe divers modes de paiement, mais elles sont effectivement rémunérées pour leurs services informatiques.

Les fonctionnaires du ministère des Finances disaient qu'ils ne savaient pas qui utilisait le réseau. On n'a pas pu déterminer le lieu de résidence des personnes qui utilisent le réseau. C'est là le problème. Étant donné que l'on ne peut pas déterminer le lieu de résidence des personnes qui utilisent le réseau, on ne peut pas identifier les bénéficiaires des services.

Mais nous connaissons les bénéficiaires des services fournis par le Canada. Ce sont les entreprises qui minent des bitcoins. Ces entreprises ne résident pas au Canada. En fait, certaines d'entre elles achètent des services informatiques canadiens et les vendent sur un marché secondaire à d'autres entreprises.

Du point de vue de la TPS, c'est très simple : il y a une offre, il y a un bénéficiaire identifiable, et celui-ci ne réside pas au Canada. Par conséquent, l'offre est assujettie à la TPS, mais le taux de la TPS est de zéro. Encore une fois, comme je le faisais remarquer tout à l'heure, c'est pour encourager les entreprises canadiennes à créer de la valeur, à favoriser l'exportation, à se développer et à être concurrentielles sur le marché international, à rapporter de l'argent au Canada et à payer l'impôt sur les sociétés et les autres taxes.

Ce que ce projet de loi fait, c'est qu'il transforme ces entreprises en consommateurs finaux au Canada et dit qu'on ne peut pas récupérer la TPS. Nous pensons que c'est une mauvaise politique en matière de TPS et que c'est certainement mauvais pour l'industrie. Compte tenu de l'avenir de cette industrie, nous en sommes qu'au début. Le type de puissance informatique utilisée aujourd'hui dans ce secteur sera probablement éclipsé par le type de puissance informatique qui sera exigée à l'échelle mondiale dans le monde numérique à venir.

Le Canada est particulièrement bien placé. Nous sommes peut-être les mieux placés pour fournir au monde une puissance informatique propre, zéro émission. D'emblée, ce projet de loi dit : « Puisque nous ne vous comprenons pas, nous allons

and you have to absorb the input tax costs.” We think that’s a mistake.

Senator Loffreda: It’s a lack of understanding. To put it in simple terms — I have heard this before in your industry — it’s like selling to the TSX, but the TSX has foreign companies within the listing. Is that right?

Mr. Brock: Yes. If you were selling computer services to the TSX or the New York Stock Exchange, which is better because that would be a foreign recipient of the supply, this law is tantamount to saying, “Unless you can identify who is trading on the New York Stock Exchange, and the residency of the people trading on the New York Stock Exchange, we’re not going to allow you to claim your input tax credits.”

That makes no sense. That wouldn’t happen. You’re just supplying computing services to a recognized foreign entity. That’s what this industry is doing, but doing in a very new and emerging space, publicly distributed ledgers. Bitcoin is the dominant one today. The vast majority of the value that is generated is on that network. We’re just at the beginning of that. But the analogy is a good one.

Senator Loffreda: So it will affect growth of the industry in Canada. Competitively, why didn’t the government consult and verify best practices around the world? Although it is a new industry, it is global at this point in time.

Mr. Brock: I can’t actually speak to what the department may or may not have done in terms of consulting with their colleagues in other jurisdictions. I can’t speak to that.

As I said, our understanding of how this industry is regulated, from a tax point of view, in other VAT jurisdictions varies. In some jurisdictions, we understand that the input tax credits are permitted; in other jurisdictions, they are not. I think the U.K. does not.

Senator Loffreda: Every country is different.

Mr. Brock: The U.K. can do that. The U.K. is not a growth sector for the computing services. They’re not harming their own businesses and economy by taking that position.

We are a destination for this type of infrastructure, this type of investment. All we’re doing is hurting our competitiveness by not allowing them to claim, as every other business in Canada can do, input tax credits.

Senator Loffreda: Thank you.

simplement vous retirer du système, et vous devez assumer les coûts de la taxe sur les intrants. » Nous pensons que c’est une erreur.

Le sénateur Loffreda : C’est un manque de compréhension. Pour dire les choses simplement — j’ai déjà entendu cela dans votre secteur —, c’est comme vendre à la Bourse de Toronto, mais la Bourse de Toronto compte des sociétés étrangères. Est-ce exact?

M. Brock : Oui. Si vous vendiez des services informatiques à la Bourse de Toronto ou à la Bourse de New York, qui est mieux, car ce serait un bénéficiaire étranger du service, ce projet de loi revient à dire : « Si vous ne pouvez pas identifier qui négocie sur la Bourse de New York et déterminer le lieu de résidence des personnes qui le font, nous ne vous autorisons pas à demander vos crédits de taxe sur les intrants. »

Cela n’a aucun sens. Cela n’arrivera pas. Vous fournissez simplement des services informatiques à une entité étrangère reconnue. C’est ce que fait cette industrie, mais dans un espace très nouveau et émergent, celui des registres distribués publiquement. Le bitcoin est aujourd’hui le plus utilisé. La plus grande partie de la valeur générée se trouve sur ce réseau. Nous en sommes qu’au début. Mais la comparaison est pertinente.

Le sénateur Loffreda : Cela affectera donc la croissance de ce secteur au Canada. Sur le plan de la concurrence, pourquoi le gouvernement du Canada n’a-t-il pas mené de consultations ni exploré les pratiques exemplaires dans le monde? Bien qu’il s’agisse d’un nouveau secteur, il est mondial à l’heure actuelle.

M. Brock : Je ne peux pas me prononcer sur ce que le ministère a fait ou non au chapitre des consultations avec ses homologues d’autres pays. Je ne peux pas en parler.

Comme je l’ai dit, notre compréhension de la façon dont ce secteur est réglementé, du point de vue fiscal, dans d’autres pays qui lèvent une taxe sur la valeur ajoutée, varie. Dans certains pays, les crédits de taxe sur les intrants sont autorisés; dans d’autres pays, ils ne le sont pas. Je pense qu’au Royaume-Uni, ils ne le sont pas.

Le sénateur Loffreda : Chaque pays est différent.

M. Brock : Le Royaume-Uni peut le faire. Le Royaume-Uni n’est pas un secteur de croissance pour les services informatiques. Il ne nuit pas à ses propres entreprises et à son économie en adoptant cette position.

Nous sommes une destination pour ce type d’infrastructure et ce type d’investissement. Tout ce que l’on fait, c’est nuire à notre compétitivité en ne les autorisant pas à demander un crédit de taxe sur les intrants, comme peuvent le faire toutes les autres entreprises au Canada.

Le sénateur Loffreda : Merci.

[Translation]

Senator Dagenais: My first question is for Mr. Huot. First, since I am a Desjardins member, you raise some concerns for me.

That said, I'd like to come back to the issue of the retroactive tax measure for cards in the budget. An official we heard from in committee replied that the amounts in question were not very significant for the institutions. I imagine that, for her, \$30 million is not so important, but you are saying that the tax will cost \$30 million because of the retroactivity. Will there be an impact on actual users? If so, how?

Mr. Huot: I would say that as far as the past is concerned, there will be no impact. Those revenues were not posted. Everything we are discussing today was not posted, because there was uncertainty as to whether we would receive those amounts. There will be no impact on users. In the future, there will be no reduction in fees because we have just been told that it is a taxable supply. It's as though we were in the past; there will be no savings in the future for users.

Senator Dagenais: You told my colleagues that the matter had already been debated before the courts. Am I to understand that we are facing a new possibility of challenging this provision of the law? Do you have options for challenging the law? I understand that you mentioned it, but I would like to come back to it.

Mr. Huot: When we have a legislative provision that applies retroactively to 1991, there is no way of challenging it. I am not a lawyer. I do not want to comment on law. I cannot say, from a constitutional standpoint, whether retroactivity can be challenged, but from a tax perspective, I have no opportunity, so if the proposed clauses are accepted as they stand, it is over. End of story. It will be taxable in the future and nothing will be received by any Canadian taxpayers for the past; even those who obtained checks will be required to return them based on the legislative text that was tabled.

Senator Dagenais: Mr. Brock, you spoke about the impact of taxation on transactions for non-residents. Could you explain why non-residents choose to conduct mining transactions in Canada rather than elsewhere? Why not in their country of residence? What are the benefits? Why should they be treated differently than Canadian residents from a taxation standpoint? Finally, do they pay taxes in their country of residence?

[English]

Mr. Brock: That's correct. I would say the companies that are doing the mining are based in the United States, Asia and in Europe. As to the reasons for not being based in Canada, it is not

[Français]

Le sénateur Dagenais : Ma première question s'adresse à M. Huot. Dans un premier temps, puisque je suis membre de Desjardins, vous soulevez des inquiétudes chez moi.

Cela étant dit, je vais revenir sur le dossier de la rétroactivité de la mesure fiscale du budget sur les cartes. Une fonctionnaire que nous avons entendue au comité nous a répondu que les sommes d'argent en cause étaient peu importantes pour les institutions. J'imagine que, pour elle, 30 millions de dollars, ce n'est pas si important, mais vous nous dites que la taxe coûtera 30 millions de dollars avec la rétroactivité. Y aura-t-il des impacts sur les utilisateurs réels? Si oui, de quelle façon?

M. Huot : Je dirais que pour ce qui est du passé, il n'y aura pas d'incidence. Ces revenus ne sont pas comptabilisés, tout ce dont on parle aujourd'hui n'est pas comptabilisé, parce qu'il y a eu de l'incertitude quant à savoir si on allait recevoir ces montants. Il n'y aura pas d'incidence sur l'utilisateur. À l'avenir, il n'y aura pas de réductions de frais, parce que l'on vient de dire que c'est une fourniture taxable. On nous place comme dans le passé; il n'y aura pas d'économie à l'avenir pour les utilisateurs.

Le sénateur Dagenais : Vous avez mentionné à mes collègues que le dossier avait déjà été débattu devant les tribunaux. Dois-je donc comprendre que nous sommes devant une nouvelle possibilité de contestation de cette disposition de la loi? Avez-vous des options pour contester la loi? Je comprends que vous l'avez mentionné, mais j'aimerais y revenir.

M. Huot : À partir du moment où on a un article de loi dont l'application est rétroactive jusqu'à 1991, on n'a pas de moyens de contester. Je ne suis pas avocat. Je ne veux pas faire de droit. Je ne peux pas dire si, constitutionnellement parlant, la rétroactivité peut être contestée, mais fiscalement, je n'ai pas d'ouverture, donc si les articles proposés sont acceptés tels qu'ils sont proposés, c'est terminé. C'est la fin de l'histoire. Ce sera taxable pour l'avenir et il n'y aura aucun encaissement par aucun contribuable canadien pour le passé; même ceux qui ont obtenu des chèques devront les retourner en fonction du texte de loi qui est déposé.

Le sénateur Dagenais : Monsieur Brock, vous avez parlé de l'impact de la taxation sur les transactions pour les non-résidents. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi des non-résidents choisissent de faire des transactions de minage au Canada plutôt qu'ailleurs? Pourquoi pas dans leur pays de résidence? Quels sont les avantages? Pourquoi devraient-ils être traités différemment des résidents canadiens sur le plan de la taxation? Enfin, ont-ils des taxes à payer dans leur pays de résidence?

[Traduction]

M. Brock : C'est vrai. Je dirais que les entreprises qui s'occupent de l'extraction sont basées aux États-Unis, en Asie et en Europe. En ce qui concerne les raisons pour lesquelles elles

entirely clear to me that there are no mining pool operators in Canada. The way the industry has evolved, there are a handful of companies that are doing this, and they have the locations they have, but they draw computing power from around the world. They're taking computing power from Texas, from within the United States, from South America, from Europe, from Kazakhstan, and they're taking power from Canada.

What's attractive about Canada to these companies — many of which themselves are publicly listed — is Canada is a very stable jurisdiction. It's a very stable political jurisdiction. There is an effective rule of law and a strong governance culture. Also, we're blessed with an abundance of clean power.

Increasingly, the people investing in this network are looking at the environmental impact of digital asset mining. One of the points of criticism of this industry that's growing is climate change, the CO₂ emissions impact of this intense computing. When they look around for clean computing power, Canada stands out as an opportunity.

Every single bitcoin that gets produced on the bitcoin network from Canadian power is a green bitcoin. It hasn't produced GHG emissions. The same cannot be said of the power coming from Texas or other jurisdictions.

There is no real taxation reason why they're attracted to Canada as a supplier of computing services, but generally speaking, as the industry matures and wants to become more accepted and more mainstream, Canada is an attractive jurisdiction in which to do business.

[Translation]

Ms. Rozansky: The logic behind an exported taxable supply that is tax-free or zero-rated can be explained like this: When it is taken to another country, there is a potential obligation to assess taxes in the country in question.

[English]

That means that there will be a potential for double taxation in the given situation because there is now an embedded tax that comes in, and then the service is exported and another tax might apply on top of it, which is problematic from an international tax perspective.

[Translation]

Senator Dagenais: To follow up on Senator Smith's question, do you get the impression that the government is trying to slow the development of cryptocurrency transactions, given the uncertainty involved in that industry?

ne sont pas basées au Canada, je ne comprends pas très bien qu'il n'y ait pas d'administrateurs de coopératives minières au Canada. Le secteur a évolué, bien sûr, et une poignée d'entreprises le font, et quel que soit l'endroit où elles se trouvent, elles tirent parti de la puissance informatique du monde entier. Elles prennent la puissance informatique du Texas, des États-Unis, de l'Amérique du Sud, de l'Europe, du Kazakhstan et aussi du Canada.

Ce qui attire ces entreprises au Canada — et bon nombre d'entre elles sont cotées en bourse —, c'est que le Canada est un pays très stable. C'est une entité politique très stable. La primauté du droit y est efficace, et il y a une culture de gouvernance solide. De plus, nous avons la chance de disposer d'une énergie propre abondante.

De plus en plus, les gens qui investissent dans ce réseau examinent les répercussions environnementales de l'extraction des actifs numériques. L'un des aspects de cette industrie en croissance qui lui attire des critiques, c'est le changement climatique et les répercussions des émissions de CO₂ de ces services informatiques intensifs. Pour ceux qui cherchent une puissance informatique propre, le Canada est une possibilité qui se démarque.

Chaque bitcoin produit dans le réseau bitcoin grâce à la puissance canadienne est un bitcoin écologique. Il n'a pas produit de gaz à effet de serre. On ne peut pas dire la même chose de la puissance provenant du Texas ou d'autres pays.

Il n'y a pas vraiment de raison fiscale pour laquelle ils sont attirés par le Canada en tant que fournisseur de services informatiques, mais, de manière générale, puisque l'industrie mûrit et souhaite être mieux acceptée et se généraliser, le Canada est un pays attrayant pour faire des affaires.

[Français]

Mme Rozansky : La logique derrière une fourniture taxable exportée qui est détaxée ou taxable à 0 % s'explique ainsi : quand c'est amené dans un autre pays, il y a une obligation potentielle de cotiser aux impôts du pays concerné.

[Traduction]

Cela signifie qu'il y aura un risque de double imposition dans la situation donnée, parce qu'il y a maintenant une taxe enchâssée qui entre en jeu, et ensuite, le service est exporté et une autre taxe pourrait s'ajouter, ce qui est problématique du point de vue de la fiscalité internationale.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Pour donner suite aux questions du sénateur Smith, avez-vous l'impression que le gouvernement essaie de ralentir le développement des opérations de cryptomonnaies, compte tenu de l'incertitude que cette industrie comporte?

[English]

Mr. Brock: That's a difficult question because what the officials from Finance have told us is, "We have nothing against your industry. This has nothing to do with crypto. We're trying to find the right application of the Excise Tax Act, of the GST, to your industry." But it's difficult not to feel as though you're being singled out when your entire industry is taken out of the mainstay of the GST and put in an obscure part of the GST, of the Excise Tax Act, that deals with lottery winnings and other exceptional circumstances.

The effect of doing that is to say, "You're removed from the GST. Your business is no longer deemed to be a commercial activity, and you can't claim input tax credits."

The consequences are severe on the industry. Given the broader debate and discussions that are happening in Canada and abroad, it's hard not to feel as though this is part of a concern being exercised by the government about where this industry is going. We have, in fact, suggested to Finance and to the minister and to the Minister of Innovation, Science and Economic Development Canada, that there really is a need for the broader framework for the government from a regulatory point of view for the entire industry. We would applaud that. In fact, we've encouraged it and suggested it.

What is happening here is that this is a kind of one-off. It is the wrong step and it is the first step in what should be a broader understanding, a re-evaluation of the potential benefits to the economy of this industry.

Senator Pate: Thank you to all the witnesses. My question is for the coalition. One of the issues that Canada is also notorious for is money laundering. It's not in the most recent report, but in June of 2015, the Senate Banking Committee released a report reviewing the rising use of crypto-currency and crypto-assets and recognized that the use of crypto-assets heightens the risk of tax evasion or avoidance because digital currency transactions are difficult to trace, and crypto-currencies, such as bitcoin, are often anonymous — or maybe always anonymous? You can correct me on that.

The issue of tax avoidance is significant. We know that during 2021, compared to pre-pandemic averages, tax avoidance nearly doubled in Canada, costing the Canadian public some \$30 billion. Tax avoidance harms the economy by depriving the country of funds needed for essential services such as health care, education and infrastructure, and instead places the burden on those who have the least to fund these services.

[Traduction]

M. Brock : C'est une question difficile, car les fonctionnaires du ministère des Finances nous ont dit : « Nous n'avons rien contre votre industrie. Cela n'a aucun rapport avec la cryptomonnaie. Nous essayons de trouver la bonne façon d'appliquer la Loi sur la taxe d'accise et la TPS, à votre industrie. » Mais c'est difficile de ne pas avoir l'impression d'être pointé du doigt lorsque toute notre industrie est retirée de la structure principale de la TPS et placée dans une partie obscure de la TPS, de la Loi sur la taxe d'accise, qui traite des gains de loterie et d'autres circonstances exceptionnelles.

Cela revient à dire : « On vous retire de la TPS. Votre activité n'est plus considérée comme une activité commerciale et vous ne pouvez pas demander les crédits de taxe sur les intrants. »

Les conséquences sont graves pour l'industrie. Compte tenu du débat et des discussions plus larges qui se tiennent au Canada et à l'étranger, il est difficile de ne pas avoir l'impression que cela fait partie des préoccupations du gouvernement quant à l'évolution de cette industrie. Nous avons, en fait, laissé entendre au ministère et à la ministre des Finances ainsi qu'au ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie qu'il est vraiment nécessaire pour le gouvernement d'avoir un cadre plus large, du point de vue de la réglementation, pour l'ensemble de l'industrie. Nous aimerions beaucoup cela. En fait, nous l'avons encouragé et nous l'avons suggéré.

Ce qui se passe ici, c'est qu'il s'agit d'une sorte de cas unique. C'est un faux pas, et c'est le premier pas dans ce qui devrait être une meilleure compréhension, une réévaluation des avantages potentiels de cette industrie pour l'économie.

La sénatrice Pate : Je remercie tous les témoins. Ma question est pour les représentants de la coalition. L'un des problèmes pour lesquels le Canada est également connu est le blanchiment d'argent. Cela ne figure pas dans le dernier rapport, mais, en juin 2015, le Comité sénatorial des banques a publié un rapport examinant l'utilisation accrue de la cryptomonnaie et des cryptoactifs, et il a reconnu que l'utilisation des cryptoactifs augmente le risque d'évasion fiscale et d'évitement fiscal, car il est difficile de suivre les transactions en cryptomonnaies, et les cryptomonnaies, comme le bitcoin, sont souvent anonymes, ou peut-être toujours anonymes? Vous pouvez me corriger si je me trompe.

La question de l'évitement fiscal est importante. Nous savons que, en 2021, par rapport aux moyennes d'avant la pandémie, l'évitement fiscal a presque doublé au Canada, ce qui a coûté quelque 30 milliards de dollars aux Canadiens. L'évitement fiscal nuit à l'économie en privant le pays des fonds nécessaires pour les services essentiels comme les soins de santé, l'éducation et les infrastructures, et place plutôt le fardeau sur les épaules de ceux qui ont le moins pour financer ces services.

What mechanisms do you suggest could be adopted to combat tax avoidance practices, particularly among crypto-currency users and businesses? Would the Digital Asset Mining Coalition, your coalition, support the adoption of such measures to combat tax avoidance?

Mr. Brock: In a sense, your question deals with that part of the industry that's a little bit outside of what our industry is on, but I would say this. Every single company in this coalition would welcome the development of rules that would remedy the associated problems that have been identified by governments on the use of crypto-currencies. Whether it's money laundering or other criminal activity, again, these companies are publicly traded companies. They want nothing to do with criminal activity. They want the network to have nothing to do with that type of activity.

That approach, a sort of thoughtful, comprehensive approach to regulation, is something that the companies in this coalition would absolutely welcome.

The other thing about removing these companies from the tax system — and Ms. Rozansky may be able to comment on this, too, but when you register for tax purposes and you're claiming input tax credits, everything is transparent. The government knows exactly what your business is and what you're doing and the types of claims you're making on your business.

By removing all of this from the tax system and discouraging people from making these sorts of claims for input tax credits — I just wonder whether inadvertently you're inviting people not to be transparent about their businesses. If you're not pursuing input tax credits, why be transparent about the operation of your business and what you're doing?

I would like to think that having this industry treated like any other industry for GST purposes would actually encourage and create more opportunities for oversight and regulation, rather than less.

Senator Pate: One measure that's certainly been looked at in terms of tax avoidance is the whole issue of minimum taxation on book profits. Book profits are, as you know, what corporations use to report to their shareholders, which is often not the same amount that is reported to Canada Revenue Agency. The U.S. recently enacted a minimum 15% tax on book profits as part of their Inflation Reduction Act to help solve problems associated with tax avoidance. Would your organization support such a move here in Canada?

Quels mécanismes suggérez-vous d'adopter pour lutter contre les pratiques d'évitement fiscal, particulièrement chez les utilisateurs et les entreprises de cryptomonnaies? La Digital Asset Mining Coalition, votre coalition, soutiendrait-elle l'adoption de ces mesures pour lutter contre l'évitement fiscal?

M. Brock : Dans un sens, votre question concerne la partie de l'industrie qui sort un peu du cadre de nos activités, mais je dirais ceci. Chaque entreprise de notre coalition serait favorable à l'élaboration de règles qui pallieraient les problèmes connexes que les gouvernements ont cernés quant à l'utilisation des cryptomonnaies. Que ce soit le blanchiment d'argent ou une autre activité criminelle, encore une fois, ces entreprises sont cotées en bourse. Elles ne veulent rien avoir à faire avec les activités criminelles. Elles ne veulent pas que le réseau ait quoi que ce soit à faire avec ce type d'activité.

Cette approche, une sorte d'approche réfléchie et globale de la réglementation, est une chose que les entreprises faisant partie de notre coalition accueilleraient favorablement, absolument.

L'autre chose en ce qui concerne le retrait de ces entreprises du système fiscal, et Mme Rozansky aussi pourrait en parler, mais, quand vous vous inscrivez à des fins fiscales et que vous demandez les crédits de taxe sur les intrants, tout est transparent. Le gouvernement sait exactement quelle est votre entreprise et ce que vous faites et les types de demandes que vous présentez pour votre entreprise.

En les retirant toutes de ce système fiscal et en décourageant les gens de présenter ces types de demandes de crédits de taxe sur les intrants... Je me demande simplement si l'on n'invite pas par inadvertance les gens à ne pas être transparents au sujet de leur entreprise. Si vous ne demandez pas de crédits de taxe sur les intrants, pourquoi être transparent sur les activités de votre entreprise et sur ce que vous faites?

J'aimerais croire que le fait de traiter cette industrie comme toute autre industrie aux fins de la TPS encouragerait et créerait plus de possibilités au chapitre de la surveillance et de la réglementation, plutôt que moins.

La sénatrice Pate : L'une des mesures que l'on a certainement examinées en ce qui concerne l'évitement fiscal est toute la question de la taxation minimale des profits fictifs. Comme vous le savez, les profits fictifs sont ce que les entreprises utilisent pour faire rapport à leurs actionnaires, et ce n'est souvent pas le même montant qu'elles déclarent à l'Agence du revenu du Canada. Les États-Unis ont récemment adopté une taxe minimale de 15 % sur les profits fictifs dans le cadre de leur loi sur la réduction de l'inflation, pour aider à régler les problèmes associés à l'évitement fiscal. Votre organisation soutiendrait-elle une telle mesure ici, au Canada?

Mr. Brock: We haven't considered and discussed that as a coalition, so I honestly cannot tell you what the position of the companies would be on something like that.

The implementation of a surtax, effectively, on the industry in the United States is a public policy decision taken by the U.S. government to meet their circumstances. In a way, it creates a competitive advantage for Canadian companies that won't have that same sort of tax burden put on it.

Again, there are multiple billions of dollars to be earned by this industry. A healthy industry, a mining industry, in Canada means that those revenues accrue to Canada. The revenue that generates goes to taxes, corporate taxes, payroll taxes, employee taxes. My general sense is that Canada should be looking at ways to grow this industry, to be able to increase its contribution to the Canadian economy, not decrease it.

In respect to your specific question, I simply can't provide an answer because the coalition hasn't considered that.

Senator Moncion: I have a question first for you, Mr. Brock. You said in your remarks that, instead of asking for an amendment, there is a question to be asked of Finance to clarify how the GST will be applied and how it will be relevant. Now, with the answer they provide, where is that going to get you? You'll get the answer, but where is that going to get you on this Bill C-47?

Mr. Brock: I'll let Ms. Rozansky deal with the specifics of what we might be asking for, but what it would do is provide clarity on the intent of the Department of Finance and the government in enacting the legislation. The ultimate job of applying the legislation and enforcing the legislation belongs to the Canada Revenue Agency, but a clear statement of intent by the government would be very helpful to the industry in its engagement with CRA on how it ultimately enforces the law.

Our amendment would have put the question to bed. It would have made it very clear that companies providing computing services to non-resident companies are identifiable. They would be treated like any other business. We were not successful with the standing committee on having that amendment adopted. Our fallback position is, to the extent we can, to get the Department of Finance officials to articulate on the record, the intent. That, we believe, would simply just be helpful to us in what we expect to be a continuing engagement with the Canada Revenue Agency.

Do you want to talk to the specifics?

M. Brock : Nous ne l'avons pas envisagée et nous n'en avons pas discuté en tant que coalition, je ne peux donc honnêtement pas vous dire quelle serait la position des entreprises sur une telle question.

L'adoption d'une surtaxe, effectivement, sur l'industrie aux États-Unis est une décision de politique publique que le gouvernement américain a prise pour s'adapter à leurs circonstances. D'une certaine façon, cela crée un avantage concurrentiel pour les entreprises canadiennes qui ne supporteront pas le même fardeau fiscal.

Encore une fois, cette industrie peut générer des milliards de dollars. Une industrie saine, une industrie de minage, au Canada, signifie que ces recettes reviennent au Canada. Les recettes générées profiteront aux impôts, à l'impôt sur les sociétés, aux taxes sur la masse salariale et aux impôts payés par les employés. Mon impression générale, c'est que le Canada doit stimuler la croissance de cette industrie pour augmenter sa contribution à l'économie canadienne, et non pas la diminuer.

En ce qui concerne votre question spécifique, je ne peux simplement pas donner de réponse, car la coalition ne l'a pas examinée.

La sénatrice Moncion : J'ai une question d'abord pour vous, monsieur Brock. Vous avez dit dans votre déclaration que, au lieu de demander un amendement, il faudrait demander aux fonctionnaires du ministère des Finances de préciser comment la TPS sera appliquée et à quels égards cela sera pertinent. Actuellement, compte tenu de la réponse qu'ils fournissent, où cela va-t-il nous mener? Vous aurez la réponse, mais où cela va-t-il nous mener concernant ce projet de loi C-47?

M. Brock : Je vais laisser à Mme Rozansky le soin de vous donner les détails de ce que nous pourrions demander, mais cela permettrait de clarifier l'intention du ministère des Finances et du gouvernement en adoptant le projet de loi. Au final, il revient à l'Agence du revenu du Canada d'appliquer et de faire appliquer la loi, mais un énoncé clair de l'intention du gouvernement serait très utile pour l'industrie dans le cadre de son dialogue avec l'ARC sur la façon dont elle applique la loi.

Notre amendement aurait mis fin à cette question. Il aurait très clairement indiqué que les entreprises qui fournissent des services informatiques à des sociétés non résidentes sont identifiables. Elles seraient traitées comme toutes les autres entreprises. Nous n'avons pas réussi à faire adopter cet amendement par le comité permanent. Notre position de repli consiste, dans la mesure du possible, à demander aux fonctionnaires du ministère des Finances d'exprimer clairement leur intention, aux fins du compte rendu. Nous pensons que cela nous aiderait simplement dans ce que nous espérons être une collaboration continue avec l'Agence du revenu du Canada.

Voulez-vous parler des détails particuliers?

Ms. Rozansky: I'm happy to. Very quickly, on the proposed legislation, there is an exclusion to that legislation when a particular person rendering the service is not part of a mining group. The difficulty there is the definition of mining group talks about those that — and I have the exact wording — “share mining payments in respect of the mining activities among members of the group.”

We're looking for clarity from Finance. What is intended by that “sharing in mining payments” reference? As Dan had mentioned previously, this isn't defined anywhere else in the legislation. There is no other mention of that. Our concern is “share” could be interpreted quite broadly. The anecdotal example that we tend to use is this: Imagine a real estate agent who assists a seller in selling their house. If they earn a commission on that, can it be said that they are sharing in the revenues that the seller has for that house? That doesn't make much sense. It's really a commission base and not a sharing of revenue. It's just paying using the revenues for the services. But we'd like Finance to commit that this is the understanding in this case as well.

Mr. Brock: If I could add, we have followed these hearings and the hearings of the Senate Banking Committee, and Finance officials have come before you and other committees and been asked questions, and they provided a range of answers. We've been parsing that carefully to see whether we can get the clarity from it, and it hasn't happened yet.

There are established rules for payment in this industry, the manner in which payments are calculated. They are defined terms. We would like the Finance officials to say whether this form of payment, if a company receives this form of payment, are they sharing. If a company receives this form of payment, are they sharing? That kind of clarity will help these companies understand what their exposure is and how they should organize themselves going forward, if indeed they want to be able to claim input tax credits.

Senator Moncion: If I understand you correctly, when they're using companies that are not in Canada, so they're selling the service to a Texas company, they cannot charge, or they don't charge taxes to the company.

Mr. Brock: That's right.

Senator Moncion: And what this legislation is bringing forward is a tax that if it's not charged to the American company, it's going to have to be paid by the Canadian company who is doing the mining.

Mme Rozansky : Je serai heureuse de le faire. Très rapidement, en ce qui concerne le projet de loi proposé, il y a une exclusion dans ce projet de loi lorsqu'une personne particulière qui rend le service ne fait pas partie d'un groupe de minage. La difficulté réside dans le fait que la définition d'un groupe de minage parle de ceux qui — et j'ai la formulation exacte — « partagent des paiements de minage relativement aux activités de minage entre les membres du groupe ».

Nous voulons obtenir des éclaircissements de la part du ministère des Finances. Qu'entend-on par cette référence au « partage des paiements de minage »? Comme M. Brock l'avait mentionné précédemment, cela n'est défini nulle part ailleurs dans la loi. Il n'y a pas d'autres mentions de cela. Notre inquiétude, c'est que le mot « partage » puisse être interprété de façon assez large. L'exemple anecdotique que nous avons tendance à utiliser est le suivant : imaginez un courtier immobilier qui aide un vendeur à vendre sa maison. S'ils en tirent une commission, peut-on dire qu'ils partagent les revenus que le vendeur gagne pour cette maison? Cela n'a pas beaucoup de sens. Il s'agit en fait d'une commission et non d'un partage des revenus. Il s'agit simplement de payer en utilisant les revenus pour les services. Mais nous aimerions que le ministère des Finances s'engage à ce que ce soit le cas ici aussi.

M. Brock : Si je peux ajouter quelque chose, nous avons suivi ces audiences et les audiences du Comité sénatorial des banques, et les fonctionnaires du ministère des Finances ont comparu devant vous et devant d'autres comités et se sont fait poser des questions, et ils ont fourni un éventail de réponses. Nous les avons analysées très attentivement pour voir si nous pouvions en tirer des conclusions claires, mais cela n'a pas encore été le cas.

Il existe des règles établies pour le paiement dans cette industrie, la manière dont les paiements sont calculés. Il s'agit de termes définis. Nous aimerions que les fonctionnaires du ministère des Finances nous disent si cette forme de paiement, si une entreprise reçoit cette forme de paiement, est partagée. Si une entreprise reçoit cette forme de paiement, le partage-t-elle? C'est ce genre de clarté qui aidera les entreprises à comprendre quel est leur risque et comment elles devraient s'organiser dans l'avenir, si elles veulent vraiment pouvoir réclamer des crédits de taxe sur les intrants.

La sénatrice Moncion : Si je vous ai bien comprise, lorsqu'ils utilisent des entreprises qui ne sont pas au Canada, disons qu'ils vendent le service à une entreprise au Texas, ils ne peuvent pas facturer ou ils ne facturent pas de taxes à l'entreprise.

M. Brock : C'est exact.

La sénatrice Moncion : Et ce que ce projet de loi propose, c'est une taxe qui, si elle n'est pas facturée à l'entreprise américaine, devra être payée par l'entreprise canadienne qui procède au minage.

Mr. Brock: It's not quite that way. Canada is charging GST on their exports; it's just that they're charging nothing. It's rated as zero. So the idea that you would have a Canadian company pay a tax because the foreign company is not paying a tax, that's not the way the GST is supposed to work.

Senator Moncion: No, but when you were talking, you were saying that that cost is going to be incurred by the Canadian company.

Mr. Brock: That's right. In other words, the Canadian company is not going to be able to claim credits for the taxes it paid on its inputs. Normally, they would claim credits on the taxes paid on their inputs, and if they sold their service in Canada, they would charge GST on that service. If you export the service, it's rated zero and you don't charge GST. And that's, as I said earlier, to create a competitive strength for Canadian industry.

Senator Moncion: Okay, got it.

Are you going to be impacted by the \$195 million, the recovery? Are credit unions impacted, because you said at some point that you're not selling services or credit card services.

Mr. Hatch: As of this evening, it's our understanding that we will not be directly impacted by this, but that could change. Again, we only recently became aware of this. We're trying to gather that intelligence from our members. Of course, Desjardins is going to be, as we've learned tonight, in a significant way. We're supportive of their position, but right now, it's not yet clear whether or not there will be an impact across the sector in the rest of Canada.

Senator Moncion: Thank you. And for your information, I asked the question about why the definition was not in Bill C-47 this time, and the answer was that it was going to be in the fall, so I am watching.

Mr. Hatch: Thank you.

The Chair: Senator Dagenais has not used the minutes of Senator Duncan. Before we go to the second round, Senator Duncan, do you have a question?

Senator Duncan: Thank you all for your patience and your appearance today. I would like to follow up on the digital asset mining. What I heard you explain is that this is a tremendous opportunity for Canada in terms of growth, employment, and I should say, a tremendous opportunity for those locations in Canada with an abundance of clean hydroelectric power or green power. Sadly, the Yukon is not one of them.

M. Brock : Ce n'est pas tout à fait cela. Le Canada perçoit la TPS sur ses exportations; c'est simplement qu'il ne perçoit rien. La taxe est de zéro. Donc, l'idée qu'une entreprise canadienne paie de l'impôt parce que l'entreprise étrangère n'en paie pas, ce n'est pas ainsi que la TPS est censée fonctionner.

La sénatrice Moncion : Non, mais lorsque vous parliez, vous disiez que le coût sera engagé par l'entreprise canadienne.

M. Brock : C'est exact. Autrement dit, l'entreprise canadienne ne sera pas en mesure de réclamer les crédits de taxe qu'elle a payés sur ses intrants. Habituellement, elle réclamerait les crédits de taxe payés sur ses intrants, et si elle vendait son service au Canada, elle facturerait la TPS pour ce service. Si vous exportez le service, la taxe est de zéro, et vous ne facturez pas la TPS. Et, comme je l'ai dit plus tôt, cela vise à créer une force concurrentielle pour une industrie canadienne.

La sénatrice Moncion : D'accord, j'ai compris.

Serez-vous touchés par le recouvrement de 195 millions de dollars? Les coopératives de crédit sont-elles touchées, parce que vous avez dit à un moment donné que vous ne vendiez pas de services ou de services de cartes de crédit.

M. Hatch : Jusqu'à ce soir, nous croyons comprendre que nous ne serons pas directement touchés par cette mesure, mais cela pourrait changer. Encore une fois, ce n'est que récemment que nous en avons pris connaissance. Nous essayons de recueillir des renseignements auprès de nos membres. Bien sûr, comme nous l'avons appris ce soir, Desjardins sera très concerné. Nous soutenons sa position, mais pour l'instant, nous ne savons pas encore s'il y aura ou non des répercussions sur l'ensemble du secteur dans le reste du Canada.

La sénatrice Moncion : Merci. Et à titre d'information, j'ai demandé pourquoi la définition ne figurait pas dans le projet de loi C-47 cette fois-ci, et on m'a répondu qu'elle y serait à l'automne, alors je garde un œil là-dessus.

M. Hatch : Merci.

Le président : Le sénateur Dagenais n'a pas utilisé les minutes de la sénatrice Duncan. Avant de passer au deuxième tour, sénatrice Duncan, souhaitez-vous poser une question?

La sénatrice Duncan : Merci à vous tous de votre patience et de votre présence aujourd'hui. J'aimerais poursuivre sur l'exploitation minière des actifs numériques. Je vous ai entendu expliquer que le Canada a une occasion en or sur le plan de la croissance, de l'emploi et, devrais-je dire, une occasion en or pour les endroits au Canada qui disposent d'une abondance d'énergie hydroélectrique propre ou d'énergie verte. Malheureusement, le Yukon n'en fait pas partie.

But that being said, in the information you provided, the high-performance computing operations are not located in the major centres, but instead in Christina Lake, B.C., Sherbrooke, Quebec and Drumheller, Alberta. This isn't a specific answer we need tonight — if you could submit it in writing. Were there any provincial or municipal incentives provided to these high-performance computing companies to locate in those specific locations? Were they offered a cheaper power rate? Because if we don't look at the silo of the GST or the CRA, when we take a whole-of-government approach, have you received funding in other areas?

Mr. Brock: I could get more detail. We will go back, and I will canvass the coalition for that. But my understanding is that these companies have been given no incentive to locate in these areas. In fact, they go to these areas and say, we'll pay top dollar for your power. What they're looking for is infrastructure. What you have in Canada is a lot of infrastructure in the form of facilities that were used for industries that have left, and they have largely been left underutilized or mothballed. But they have ties to the transmission lines. They have access. The facilities were built for the purpose of drawing lots of power to do manufacturing or other things.

That basic infrastructure is very attractive to these companies, because they can go into a fairly remote industrial space and set up their computing centre there and draw down power from a tie to the transmission grid that already exists.

What is attractive about this, these remote locations — that's why these industries have gone to Drumheller; Christina Lake; Wabush, Newfoundland; Sherbrooke, Quebec; and Saint-André, New Brunswick.

Senator Duncan: Perhaps you could provide that in a more fulsome way in writing.

The Chair: Mr. Brock, you mentioned Saint-André, New Brunswick. That's where I live, in that area.

Mr. Brock: I didn't know you lived in Saint-André. I knew you were from New Brunswick. I understood the New Brunswick connection. If I'm being honest, that partly informed my decision to reference Saint-André, if I'm being honest.

The Chair: That's great. Honourable senators, we'll move on to the second round.

Cela dit, dans les renseignements que vous avez fournis, les opérations informatiques de haute performance se trouvent non pas dans les grands centres, mais plutôt à Christina Lake, en Colombie-Britannique, à Sherbrooke, au Québec, et à Drumheller, en Alberta. Nous n'avons pas besoin d'une réponse précise ce soir; vous pourriez la soumettre par écrit. Y a-t-il eu des incitatifs provinciaux ou municipaux offerts à ces entreprises informatiques de haute performance pour qu'elles s'établissent dans ces endroits particuliers? Se sont-elles vu offrir un tarif d'électricité plus avantageux? Parce que si nous ne regardons pas le silo de la TPS ou de l'ARC, lorsque nous adoptons une approche pangouvernementale... avez-vous reçu des fonds dans d'autres domaines?

M. Brock : Je pourrais obtenir plus de détails. Nous y reviendrons, et je solliciterai la coalition à ce sujet. Mais selon ce que je comprends, ces entreprises n'ont reçu aucun incitatif pour s'établir dans ces régions. En fait, elles vont dans ces régions et disent qu'elles paieront le prix fort pour leur électricité. Ce qu'elles recherchent, c'est une infrastructure. Au Canada, nous disposons d'un grand nombre d'infrastructures sous la forme d'installations qu'utilisaient des industries qui sont parties et qui sont en grande partie sous-utilisées ou mises en veilleuse. Mais elles sont reliées aux lignes de transmission. Elles y ont accès. Les installations ont été construites dans le but d'acheminer beaucoup d'électricité pour le secteur manufacturier ou d'autres activités.

Cette infrastructure de base est très attrayante pour ces entreprises, car elles peuvent se rendre dans un espace industriel assez éloigné, y installer leur centre informatique et tirer de l'énergie à partir d'un raccordement au réseau de transmission qui existe déjà.

Ce qui est attrayant là-dedans, ces régions éloignées... C'est pourquoi ces industries sont allées à Drumheller; à Christina Lake; à Wabush, à Terre-Neuve; à Sherbrooke, au Québec; et à Saint-André, au Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Duncan : Vous pourriez peut-être fournir un document écrit plus détaillé.

Le président : Monsieur Brock, vous avez mentionné Saint-André, au Nouveau-Brunswick. C'est là où je vis, dans cette région.

M. Brock : Je ne savais pas que vous viviez à Saint-André. Je savais que vous étiez originaire du Nouveau-Brunswick. J'ai saisi le lien avec le Nouveau-Brunswick. En toute honnêteté, cela a en partie influencé ma décision de faire référence à Saint-André.

Le président : C'est formidable. Honorables sénateurs et sénatrices, nous allons passer au deuxième tour.

Senator Marshall: My question is for Mr. Brock, but I've got a really quick question for Mr. Hatch. When will you know whether you're impacted by clauses 114, 115 and 116? Do you have any idea?

Mr. Hatch: We're in the process of gathering that information. We've spoken to some of our members. The feedback has been that it's not clear what impact it will have, but there could very well be some direct or indirect impact. Probably not in the same ballpark as Desjardins in terms of the number, but that is speculation right now.

Senator Marshall: Could you let us know once you determine that?

Mr. Hatch: Yes.

Senator Marshall: I want to go to the digital asset mining, Mr. Brock. We're talking about a growth industry now in Canada, and you were talking about the revenues and the 1,500 jobs. But the companies want certainty. Are they going to wait for the Canada Revenue Agency auditors to get in there and make a decision? Do you think that it's too late for clarity, because you've already said there's a company that was in Newfoundland that has moved to Texas, and then you said there were two more that went to other countries? I mean, government moves slowly. Do you think that it's too late for clarity for the industry?

Mr. Brock: No, not given what we've heard from Finance officials. The companies have been making the investment decisions they have because they have believed and have been worried and have been advised by tax experts that they're going to be caught by this legislation. They have these outstanding input tax credit claims sitting with CRA, and you have this new law that purports to provide its own form of clarity about how the industry will be treated.

I don't think it's too late. If these companies got clarity and that clarity was, in fact, that because you are selling your computing services to an identifiable recipient who is a non-resident, you're entitled to your input tax credit that would take care of the uncertainty overnight. So the issue of tax uncertainty created by this legislation could be resolved.

Our expectation is if we got that clarity from Finance, we are engaged with officials at CRA right now on that period before, February 2022. These are constructive discussions, and we believe that officials want to get it right. Clarity will help us get there. If indeed Finance means what they say, that the bulk of this industry — if not all of it — will be exempt from this law, the industry is here to say, "We need more clarity on that; it's not

La sénatrice Marshall : Ma question s'adresse à M. Brock, mais j'ai une question très rapide pour M. Hatch. À quel moment saurez-vous si vous serez touchés par les dispositions 114, 115 et 116? En avez-vous une idée?

M. Hatch : Nous procédons actuellement à la collecte de cette information. Nous avons parlé à certains de nos membres. Selon ce que nous avons entendu, les répercussions ne sont pas claires, mais il pourrait très bien y avoir un impact direct ou indirect. Ce n'est probablement pas un chiffre du même ordre que celui de Desjardins, mais on spéculé en ce moment.

La sénatrice Marshall : Pourriez-vous nous tenir au courant une fois que cela sera établi?

M. Hatch : Oui.

La sénatrice Marshall : J'en viens à l'exploitation minière des actifs numériques, monsieur Brock. Nous parlons d'une industrie maintenant en croissance au Canada, et vous parliez des revenus et des 1 500 emplois. Mais les entreprises veulent une certitude. Vont-elles attendre que les vérificateurs de l'Agence du revenu du Canada se rendent sur place et prennent une décision? Pensez-vous qu'il est trop tard pour obtenir ces précisions, parce que vous avez déjà dit qu'une entreprise qui était établie à Terre-Neuve est déménagée au Texas, puis vous avez dit que deux autres entreprises étaient allées s'installer dans d'autres pays? Je veux dire, le gouvernement avance lentement. Pensez-vous qu'il est trop tard pour fournir des éclaircissements à l'industrie?

M. Brock : Non, pas selon ce que nous avons entendu de la part des fonctionnaires du ministère des Finances. Les entreprises ont pris les décisions qu'elles ont prises en matière d'investissement parce qu'elles pensaient, s'inquiétaient et ont été informées par des fiscalistes qu'elles seraient visées par ce projet de loi. Elles ont des demandes de crédit de taxe sur les intrants en suspens auprès de l'ARC, et vous avez cette nouvelle loi qui prétend apporter sa propre forme de clarté sur la manière dont l'industrie sera traitée.

Je ne pense pas qu'il soit trop tard. Si ces entreprises ont obtenu des précisions et que ces précisions étaient, en fait, que parce que vous vendez vos services informatiques à un destinataire identifiable qui est un non-résident, vous avez droit à votre crédit de taxe sur les intrants, cela réglerait l'incertitude du jour au lendemain. Donc, la question de l'incertitude fiscale créée par ce projet de loi pourrait être résolue.

Si nous obtenons cette clarté de la part du ministère des Finances... nous sommes actuellement en communication avec les fonctionnaires de l'ARC au sujet de la période précédant février 2022. Il s'agit de discussions constructives, et nous pensons que les fonctionnaires veulent faire les choses correctement. La clarté nous aidera à y parvenir. Si le ministère des Finances veut vraiment dire ce qu'il dit, à savoir que la

good enough to leave this ambiguous and leave the uncertainty with the companies.”

That’s what we’ve been trying to achieve by engaging with this committee and others, and by moving the amendment. That’s our hope.

Senator Marshall: You’re thinking that the companies are going to wait — they won’t wait forever, but they’ll wait quite awhile —

Mr. Brock: They’re not going to leave, but they’re not making investment decisions to grow. This is one issue; the tax issue is one issue. But engaging with provincial governments and provincial utilities is also a challenge for the industry. We believe that is again because there’s a misunderstanding about the Canadian component of this industry.

Electricity policy and the development of energy policy for grids across Canada is going to be a very important issue as we move to electrification. This industry actually has things to offer, positively, to grid managers, because it’s a load you can turn on and off. You’re adding base load to the grid, not peak load. So this industry has the potential to create more efficiency for grid operators and more revenue.

In Sherbrooke, Quebec, where Bitfarms operate, they’re the largest electricity customer for Sherbrooke. In February, it was -42 degrees Celsius in Sherbrooke or something, and Bitfarms got a call from the utility saying that they would have to dial Bitfarms down for 24 hours, and they did it. That power was available to the grid to reallocate to other, more important uses at that time.

Not all industries have that flexibility in terms of their consumption of power. This industry does.

Senator Marshall: You were saying the one in Newfoundland, which is my province —

Mr. Brock: That’s right.

Senator Marshall: — you said that one moved out because there was an issue with regard to power.

majeure partie de cette industrie — sinon la totalité — sera exemptée de cette loi, l’industrie est là pour dire : « Nous avons besoin de plus de clarté à ce sujet; il ne suffit pas de laisser les choses ambiguës et de laisser les entreprises nager dans l’incertitude. »

C’est ce que nous avons essayé de faire en établissant le dialogue avec le comité et d’autres et en proposant l’amendement. C’est ce que nous espérons.

La sénatrice Marshall : Vous pensez que les entreprises vont attendre... elles n’attendent pas pour toujours, mais elles attendront assez longtemps...

M. Brock : Elles ne vont pas partir, mais elles ne prennent pas en ce moment de décisions en matière d’investissement pour croître. C’est un problème, la question fiscale en est un autre. Mais la collaboration avec les gouvernements provinciaux et les entreprises de services publics provinciaux est également un défi pour l’industrie. Nous pensons que, encore une fois, cela tient à une mauvaise compréhension au sujet du volet canadien de l’industrie.

La politique relative à l’électricité et l’élaboration d’une politique énergétique pour les réseaux de l’ensemble du Canada seront une question très importante à mesure que nous progressons vers l’électrification. Cette industrie a en fait des choses à offrir, de façon positive, aux gestionnaires de réseaux, parce que c’est une charge que l’on peut allumer et éteindre. Il s’agit d’ajouter une charge de base au réseau, et non pas une charge de pointe. Cette industrie a donc le potentiel d’accroître l’efficacité des opérateurs de réseau et de générer plus de revenus.

À Sherbrooke, au Québec, où Bitfarms exerce ses activités, l’entreprise est le plus gros client d’électricité de la ville. En février, il faisait -42 degrés Celsius à Sherbrooke ou quelque chose comme cela, et Bitfarms a reçu un appel de l’entreprise de services publics lui disant qu’elle devait couper l’alimentation de Bitfarms pendant 24 heures, ce qu’elle a fait. Le réseau a pu réaffecter cette énergie à d’autres utilisations plus importantes à ce moment-là.

Ce ne sont pas toutes les industries qui ont cette flexibilité en matière de consommation d’énergie. C’est le cas de cette industrie.

La sénatrice Marshall : Vous disiez que celle de Terre-Neuve, qui est ma province...

M. Brock : C’est exact.

La sénatrice Marshall : ... vous avez dit qu’une entreprise a déménagé parce qu’il y avait un problème concernant l’électricité.

Mr. Brock: That's exactly right. The company that was operating out there has a small operation of six megawatts of power, which is not an insignificant amount of power, but for this industry, that makes them a small player.

Senator Marshall: Where was that one?

Mr. Brock: In Wabush. They had pulled together a consortium of international investors that were going to access about 150 megawatts of additional power from the dam. That process of engaging with the provincial government became challenging, and there was some concern about allocating that kind of power.

There are other issues for the industry to confront, and it is actively confronting it, but the tax issue is an unforced error, from our point of view.

Senator Marshall: But the Newfoundland one didn't move to another province; it moved to another country.

Mr. Brock: To another country, yes.

Senator Marshall: Thank you.

[Translation]

Senator Forest: I have a quick question for Mr. Hatch. We know that, for Desjardins, the impact is \$30 million. Are you able to assess what the financial impact might be for your members?

Mr. Hatch: We will know soon if there will be an impact, but for now, we do not know; we are assessing that with our members.

Senator Forest: Thank you. Will you be sending us that information?

Mr. Hatch: Yes, of course.

Senator Forest: My question is for Mr. Brock or Ms. Barry. The public is not very familiar with mining. What I find interesting this evening is that, basically, it is a computer calculation service that is used for exchanges, particularly with Bitcoin.

Have you been able to explore the potential of that exceptional service, given that it uses quite a lot of energy? In Canada, the climate is on our side, we have political stability and energy production capability, so we have a very interesting position globally, given these three factors. Have you been able to assess the potential of that sector compared to services that we do not know yet? Does this area require consideration? Are there any efforts to popularize this potential? I am a bit surprised to hear from you on that this evening. It opens up many possibilities.

M. Brock : C'est tout à fait vrai. L'entreprise en activité là-bas avait une petite exploitation de six mégawatts, ce qui n'est pas une quantité d'énergie insignifiante, mais pour ce secteur, cela fait d'elle un petit acteur.

La sénatrice Marshall : Où était-elle située?

M. Brock : À Wabush. Ils avaient réuni un consortium d'investisseurs internationaux qui allaient avoir accès à environ 150 mégawatts d'énergie supplémentaire à partir du barrage. Le processus de consultation auprès du gouvernement provincial s'est avéré difficile, et l'attribution de ce type d'énergie a suscité des inquiétudes.

L'industrie doit faire face à d'autres problèmes, et elle s'y emploie activement, mais la question fiscale est une erreur involontaire, de notre point de vue.

La sénatrice Marshall : Mais celle de Terre-Neuve n'est pas déménagée dans une autre province; elle est déménagée dans un autre pays.

M. Brock : Dans un autre pays, oui.

La sénatrice Marshall : Merci.

[Français]

Le sénateur Forest : J'ai une question rapide pour M. Hatch. On sait que, pour Desjardins, l'impact est de 30 millions de dollars. Avez-vous été en mesure d'évaluer à quoi peut ressembler l'impact financier pour vos membres?

M. Hatch : On va bientôt savoir s'il y aura un impact, mais pour l'instant, on ne le sait pas; on est en train d'évaluer cela avec nos membres.

Le sénateur Forest : Merci. Allez-vous nous faire parvenir cette information?

M. Hatch : Oui, certainement.

Le sénateur Forest : Ma question s'adresse à M. Brock ou à Mme Barry. Le minage n'est pas très connu au sein de la population; ce que je trouve intéressant ce soir, c'est qu'à la base, c'est un service de calcul informatique qui sert à faire des échanges, notamment avec le bitcoin.

Avez-vous été en mesure d'explorer le potentiel de ce service exceptionnel, étant donné qu'il est plutôt énergivore? Au Canada, le climat est de notre côté; on a une stabilité politique et une capacité de production énergétique et on a donc une position très intéressante à l'échelle mondiale, étant donné ces trois facteurs. Avez-vous été en mesure d'évaluer le potentiel de ce secteur par rapport à des services qu'on ne connaît pas encore? Y a-t-il une réflexion à faire à ce sujet? Y a-t-il un effort à faire pour vulgariser ce potentiel? Je suis un peu surpris de vous entendre à ce sujet ce soir. Cela ouvre de nouveaux horizons.

[English]

Mr. Brock: The coalition is going to probably become a more formal industry association called the digital asset business council, and that will probably happen over the summer. One of the first priorities of the digital asset business council will be to commission a study, probably from Deloitte, KPMG or EY that could explore what the current economic benefits are of the industry in Canada, as well as what the potential for that could be.

In that, we're just talking about the industry as it is today: computing power being used to supply and power the bitcoin network, which I said earlier, is the network that is creating the most value. But there could be, and we expect there will be, other networks that become very value-creating, if you will, and that's just in the blockchain space.

Then, beyond the blockchain space, the interface of blockchain and AI technologies, all of which are going to be hugely demanding of computing power in order for them to operate.

So there's the potential of this industry, given what we know about it today — and it is significant — but then the unknown is the potential beyond the industry for Canada to become the premier supplier of high-performance computing power globally.

There's not really an answer to the question of what the full potential is, because no one fully appreciates where this is all going to go, but as I said in my opening remarks, the value that we know is going to be created, given the vagaries of the valuation of bitcoin — we know that value is going to be very significant, as those blocks get added to the blockchain. That revenue can accrue to Canada through this industry.

[Translation]

Senator Forest: These really are theories and assumptions, but is that development potential a financial lever rather than a sector that will create jobs? It is not really a sector that requires significant employability.

[English]

Mr. Brock: When you think about it, this industry is moving into locations that were intensely employing industrial factories. These computing centres don't produce the hundreds of jobs that the forestry company or the hockey stick manufacturer might have used in the factory, but the jobs they are creating are high-value, high-end jobs; they're high-tech jobs.

[Traduction]

M. Brock : La coalition va probablement devenir une association industrielle plus officielle appelée conseil des entreprises d'actifs numériques, et cela se fera probablement à l'été. L'une des principales priorités du conseil des entreprises d'actifs numériques sera de commander une étude, probablement à Deloitte, KPMG ou EY, qui pourrait examiner les avantages économiques actuels de l'industrie au Canada, ainsi que les possibilités qu'elle présente.

À cet égard, nous parlons simplement de l'industrie telle qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire la puissance informatique utilisée pour alimenter le réseau des bitcoins, qui, comme je l'ai dit plus tôt, est le réseau qui crée le plus de valeur. Mais il pourrait y avoir, et nous nous attendons à ce que ce soit le cas, d'autres réseaux qui deviennent très créateurs de valeur, si vous voulez, et cela ne concerne que la technologie de la chaîne de blocs.

Puis, au-delà de la chaîne de blocs, l'interface des technologies de la chaîne de blocs et de l'IA, qui vont toutes être extrêmement exigeantes en matière de puissance informatique pour qu'elles puissent fonctionner.

Il y a donc le potentiel de cette industrie, compte tenu de ce que nous en savons aujourd'hui — et il est important — mais l'inconnu, c'est le potentiel au-delà de l'industrie pour que le Canada devienne le principal fournisseur de puissance informatique de haute performance à l'échelle mondiale.

Il n'y a pas vraiment de réponse à la question de savoir quel est le plein potentiel, parce que personne ne sait vraiment où cela va nous mener, mais comme je l'ai dit dans ma déclaration liminaire, la valeur qui, nous le savons, va être créée, compte tenu des aléas de l'évaluation du bitcoin — nous savons que cette valeur sera très importante, à mesure que ces blocs seront ajoutés à la chaîne de blocs. Ces revenus peuvent revenir au Canada par l'intermédiaire de cette industrie.

[Français]

Le sénateur Forest : Ce sont vraiment des hypothèses et des suppositions, mais est-ce que ce potentiel de développement est un levier financier plutôt qu'un secteur où il se créerait de l'emploi? Ce n'est pas vraiment un secteur qui demande une employabilité importante.

[Traduction]

M. Brock : Quand on y pense, cette industrie s'installe dans des lieux qui étaient des usines industrielles à fort taux d'emploi. Ces centres informatiques ne produisent pas les centaines d'emplois que l'entreprise forestière ou le fabricant de bâtons de hockey aurait pu utiliser dans l'usine, mais les emplois qu'ils créent sont des emplois de grande valeur, haut de gamme; il s'agit d'emplois de haute technologie.

The 25 high-tech employees in Sherbrooke are all earning \$150,000 to \$200,000. That employment is significant in that community.

It's not only just the potential for job creation — and we're not really sure exactly how many direct jobs get created as this industry expands; it's not the forestry industry and it's not other manufacturing, but they are important jobs and important parts of communities in Canada.

[Translation]

Senator Forest: If we take the example of Rimouski, there is a large Telus data storage centre. As the city was in competition with other cities, what makes the difference — apart from the fact that Rimouski has an amazing mayor — is the climate, as the climate average is lower. This factor can also be significant for the mining centre.

[English]

Mr. Brock: These mining centres prefer the cold climate. Being able to draw cold from outside to cool the machines is important.

The other thing that is happening in this industry is that the technology for cooling high-performance computers is being developed in Canada by these companies. So it's cheap to take cold from outside, but there are other opportunities as well.

[Translation]

Senator Gignac: Allow me a short preamble for the tens of thousands of viewers watching us online and the tens of thousands who will watch the recording later.

We have representatives here from the leading corporate financial group which represents 7.5 million Canadians, with assets of \$400 billion, and who have returned half a billion dollars in dividends, not to major shareholders, but to middle-class Canadians and, in some cases, less fortunate Canadians. They are here this evening even though they have suffered no impact to date. They have not received anything following the Court of Appeal decision in favour of CIBC. They have still not received anything and will not receive anything either from what is coming. They want to be here this evening because they stand in solidarity with the Canadian Bankers Association, who are competitors to the cooperative movement. They stand in solidarity with their competitors, who in some cases received millions of dollars following the decision. So I would like to acknowledge that and mention that it is highly commendable.

I have two questions, if time permits.

Les 25 employés de haute technologie de Sherbrooke gagnent tous de 150 000 à 200 000 \$. Cet emploi est important dans cette communauté.

Il ne s'agit pas seulement du potentiel de création d'emplois, et nous ne savons pas exactement combien d'emplois directs sont créés à mesure que cette industrie prend de l'expansion; il ne s'agit pas de l'industrie forestière ni d'autres secteurs manufacturiers, mais ce sont des emplois importants et des parties importantes des collectivités au Canada.

[Français]

Le sénateur Forest : Si on prend l'exemple de Rimouski, il y a un important centre de stockage de données de Telus. Comme la ville était en compétition avec d'autres villes, ce qui a fait la différence — au-delà du fait que Rimouski avait un maire fantastique —, c'est le climat, car la moyenne climatique est plus basse. On peut faire un lien semblable avec le centre de minage.

[Traduction]

M. Brock : Ces centres de minage préfèrent le climat froid. Il est important de pouvoir attirer le froid de l'extérieur pour refroidir les machines.

L'autre chose qui se produit dans cette industrie, c'est que la technologie pour refroidir les ordinateurs de haute performance est mise au point au Canada par ces entreprises. Il est donc peu coûteux d'attirer le froid de l'extérieur, mais il y a d'autres occasions également.

[Français]

Le sénateur Gignac : Permettez-moi un petit préambule pour les dizaines de milliers d'auditeurs qui nous regardent en ligne et les dizaines de milliers qui nous regarderont en différé.

On a ici des représentants du premier groupe financier corporatif qui représentent quand même 7,5 millions de Canadiens, avec des actifs de 400 milliards de dollars, et qui ont retourné un demi-milliard de dollars en ristournes, non pas à de gros actionnaires, mais à des Canadiens de la classe moyenne et, dans certains cas, des Canadiens moins fortunés. Ils sont ici ce soir malgré le fait qu'ils n'ont subi aucun impact jusqu'à maintenant. Ils n'ont rien touché à la suite de la décision de la cour d'appel qui donnait raison à la CIBC. Ils n'ont rien touché encore et ne toucheront rien non plus avec ce qui s'en vient. Ils tiennent à être ici ce soir parce qu'ils sont solidaires de l'Association des banquiers canadiens, qui sont des concurrents au mouvement coopératif. Ils sont solidaires de la position de leurs concurrents, qui, dans certains cas, ont touché des millions de dollars à la suite de la décision. Donc, j'aimerais saluer cela et mentionner que c'est fort méritoire.

J'aurais donc deux questions, si le temps me le permet.

Do you agree or disagree with the Canadian Bar Association, who said that if this bill is passed with this retroactive measure, it will affect Canada's image as a democratic country based on the rule of law, if the federal government itself does not recognize court decisions? Representatives from the Canadian Bar Association appeared before our committee. They had some harsh words and said that this would affect Canada's reputation. Do you agree?

Mr. Brun, I would invite you to respond first.

Mr. Brun: Thank you for your question, senator.

These are obviously very sensitive issues. In terms of democratic principles, the executive's respect for the judicial system is of paramount importance. When a judicial decision is made by the government and the executive says that it will not appeal that decision, but by another means adopts retroactive legislation, this thwarts all that. That certainly affects Canada's image and credibility in that respect.

I would add another point. We talk a lot about figures and money, but I believe that the most important element is truly the principle.

There has been some turbulence recently throughout the global financial sector. It reminded us all of the importance of financial stability and risk management. In our opinion, financial stability is a range of factors. However, a non-retroactive application in a somewhat arbitrary context is an extremely important element. Otherwise, credibility is in fact impacted. That is why we are here to strongly express our opposition to this retroactive application.

Senator Gignac: I share your opinion because Canada is a champion — Canada is a democratic country based on respect for human rights and the rule of law. However, when it is not happy with something, it suddenly decides to take such measures. I have never seen that.

Mr. Huot, maybe you could answer my second question. I have known you for decades, as I worked with you a long time ago.

You have seen all kinds of court decisions, but can we say that it is a precedent to see a court ultimately decide on something? The government loses on appeal and decides not to appeal the decision before the Supreme Court. Then, it waits 26 months — Have you ever seen that in a case like this? The witnesses from the Canadian Bankers Association and the Canadian Bar Association told us that it is unprecedented.

Êtes-vous d'accord ou non avec l'Association du Barreau canadien, qui a dit que si ce projet de loi était adopté avec cette mesure de rétroactivité, cela affectera l'image du Canada en tant que pays démocratique fondé sur les règles de droit, si le gouvernement fédéral lui-même ne reconnaît pas les décisions de la cour? Des représentants de l'Association du Barreau canadien sont venus témoigner à notre comité. Ils ont tenu des propos sévères et ont dit que cela affecterait la réputation du Canada. Êtes-vous d'accord?

Monsieur Brun, je vous invite à répondre en premier.

M. Brun : Merci de votre question, sénateur.

Ce sont évidemment des questions très sensibles. Sur le plan des principes démocratiques, le respect du système judiciaire par l'exécutif est un élément primordial. Lorsqu'une décision judiciaire est prise par le gouvernement et que l'exécutif dit qu'il n'interjettera pas appel de cette décision, par un autre moyen, il va adopter une législation qui sera rétroactive, ce qui vient contrecarrer tout cela. Cela vient assurément affecter l'image et la crédibilité du Canada à cet égard.

J'ajouterais un autre point. On parle beaucoup de chiffres et d'argent, mais je crois que l'élément le plus important, c'est vraiment le principe.

Il y a eu récemment des turbulences un peu partout dans le secteur financier mondial. Cela nous a rappelé collectivement l'importance de la stabilité financière et d'une gestion de risque. Selon nous, la stabilité financière, c'est tout un ensemble de facteurs. Toutefois, une application qui ne serait pas rétroactive dans un contexte un peu arbitraire, c'est un élément qui est extrêmement important. Sinon, c'est justement cette crédibilité que l'on vient toucher. C'est dans ce contexte qu'on tenait à venir manifester fortement notre opposition à cette application rétroactive.

Le sénateur Gignac : Je partage votre point de vue, parce que le Canada, c'est un champion... Le Canada, c'est un pays démocratique fondé sur le respect des droits de la personne et des règles de droit. Toutefois, quand cela ne fait pas son affaire, tout à coup il décide de prendre de telles mesures. Je n'ai jamais vu cela.

Monsieur Huot, vous pourriez peut-être répondre à ma deuxième question. Je vous connais depuis des décennies, puisque j'ai déjà travaillé avec vous dans un passé lointain.

Vous avez vu toutes sortes de décisions de la cour, mais est-ce qu'on peut dire que c'est un précédent de voir une cour décider ultimement ce qui en est? Le gouvernement perd en appel et décide de ne pas contester la décision devant la Cour suprême. Puis, il attend 26 mois.... Avez-vous déjà vu cela dans une cause comme celle-là? Les témoins de l'Association des banquiers canadiens et de l'Association du Barreau canadien nous ont dit que c'était du jamais-vu.

Do you agree with that statement?

Mr. Huot: I agree. It is unprecedented. I have been a tax professional for 30 years and this is the first time I have seen this type of situation.

Senator Gignac: That is all. Thank you.

[English]

Senator Smith: We like to keep Mr. Brock awake, because he hasn't had enough questions.

Mr. Brock, you're saying that the Canadian mining companies supplying computing power to foreign identified entities. The foreign entities pay the Canadian company a commission for their computing service in various forms, including bitcoin.

Mr. Brock: They pay fees. They pay fees for the computing services, yes.

Senator Smith: The government position is that the Canadian mining company is sharing in the income because they got paid in bitcoin. Can you confirm that this is the main point of contention that you want clarity on?

Mr. Brock: It is one of the main points of contention. It seems to be that Finance is preoccupied with the fact that the manner of payment from these mining pool companies is to pay in bitcoin. The contracts that they have can allow them to be paid in bitcoin or fiat currency. If the mining company wanted to be paid in fiat currency instead of bitcoin, they could be paid in fiat currency.

The reason the mining companies want to be paid in bitcoin is because the investors in these mining companies want to be invested in this blockchain space without themselves having to own bitcoin. So the companies are paid in bitcoin, they hold their own reserves of bitcoin, and they themselves convert their bitcoin to fiat currency to make investments in power and other things. They're not paying for their power with bitcoin. They convert it to Canadian currency, and they pay it in Canadian currency.

Senator Smith: Does this give the government the justification to charge GST and PST?

Mr. Brock: I don't think it gives it justification at all. It's a technicality but an important one. When the mining pool company does its mining activity and puts the block on the blockchain, they receive service fees from the blockchain. They also receive the block incentive, which is 6.25 bitcoins. Those bitcoins go into a digital wallet that belongs entirely to the mining company.

Êtes-vous d'accord avec cette affirmation?

M. Huot : Je suis d'accord. C'est du jamais-vu, c'est un précédent. Je pratique en fiscalité depuis 30 ans et c'est la première fois que je vois une telle situation.

Le sénateur Gignac : C'est tout. Merci.

[Traduction]

Le sénateur Smith : Nous aimons garder M. Brock éveillé, parce qu'il ne s'est pas fait poser assez de questions.

Monsieur Brock, vous dites que les entreprises de minage canadiennes fournissent une puissance informatique à des entités étrangères identifiées. Les entités étrangères payent à l'entreprise canadienne une commission pour leurs services informatiques sous diverses formes, y compris le bitcoin.

M. Brock : Elles payent des frais. Elles payent des frais pour les services informatiques, oui.

Le sénateur Smith : La position du gouvernement est que l'entreprise de minage canadienne partage les revenus parce qu'elle s'est fait payer en bitcoins. Pouvez-vous confirmer qu'il s'agit du principal point de discordance sur lequel vous voulez des précisions?

M. Brock : C'est l'un des principaux points de discordance. Il semble que le ministère des Finances se préoccupe du fait que le mode de paiement de ces sociétés de minage soit le bitcoin. Les contrats qu'elles ont conclus peuvent leur permettre d'être payées en bitcoins ou en monnaie fiduciaire. Si la société minière souhaite être payée en monnaie fiduciaire plutôt qu'en bitcoins, elle le peut.

La raison pour laquelle les sociétés minières veulent être payées en bitcoins, c'est que les investisseurs dans ces sociétés minières veulent être investis dans cette technologie de la chaîne de blocs sans eux-mêmes devoir posséder des bitcoins. Les entreprises sont donc payées en bitcoins, elles possèdent leurs propres réserves de bitcoins, puis elles convertissent elles-mêmes leurs bitcoins en monnaie fiduciaire pour investir dans l'énergie et d'autres choses. Elles ne payent pas leur électricité en bitcoins. Elles les convertissent en monnaie canadienne et la payent en monnaie canadienne.

Le sénateur Smith : Cela justifie-t-il que le gouvernement prélève la TPS et la TVP?

M. Brock : Je ne pense pas que cela justifie quoi que ce soit. C'est un détail technique, mais il est important. Lorsque la société minière effectue son activité minière et place le bloc sur la chaîne de blocs, elle reçoit des frais de service de la part de la chaîne de blocs. Elle reçoit également l'incitatif du bloc, soit 6,25 bitcoins, qui sont versés dans un portefeuille numérique qui appartient entièrement à la société minière.

The Canadian company is providing the computing power. They have no claim over what is in that wallet. They're not in a joint venture. They're not sharing in those proceeds. If the mining company went bankrupt tomorrow, the Canadian companies would be in line with every other creditor.

The bitcoin that they are paid comes out of a different wallet. Yes, they're paid in bitcoin, but not the bitcoin that's just been mined. They're paid in other bitcoin.

Again, all of that is besides the point. It shouldn't matter whether they're paid in bitcoin that was mined or not. They know who they're selling their service to, and they know they're getting paid for that service.

Ms. Rozansky: What is being used as payment should have no implication on the treatment of the underlying service. Bitcoin is a financial instrument much like debt securities, equity shares and whatnot. If they were paid in any of those things, it should be treated in the same way.

Senator Smith: If they were paid in fiat currency, would that alleviate the concern of Finance Canada?

Mr. Brock: If they were paid, sorry?

Senator Smith: In fiat currency.

Ms. Rozansky: I assume in fiat.

Senator Smith: A brilliant young guy just sent me that.

Mr. Brock: In fiat currency? Again, I don't know why we would put that requirement on the company. Why would we try to tell them how they should get paid for their services? That would make no sense.

Ms. Rozansky: Again, that's the clarification we're looking for from Finance. We don't know what it means to share in mining payments.

Mr. Brock: If Finance would say that, that this would make a difference, that would only expose the fact that this is not good GST policy.

Senator Smith: You've made your point. Thank you.

[Translation]

Senator Loffreda: My question is for the representatives from the Desjardins Group.

L'entreprise canadienne fournit la puissance informatique. Elle n'a rien à dire sur ce qui se trouve dans ce portefeuille. Il ne s'agit pas d'une coentreprise. Elle ne partage pas ces produits. Si la société minière faisait faillite demain, les entreprises canadiennes seraient au même niveau que tous les autres créanciers.

Le bitcoin qu'elles reçoivent provient d'un portefeuille différent. Oui, elles sont payées en bitcoins, mais ce n'est pas le bitcoin qui vient d'être extrait. Elles sont payées en d'autres bitcoins.

Encore une fois, tout cela n'a rien à voir. Le fait qu'elles soient payées en bitcoins extraits ou non ne devrait pas avoir d'importance. Elles savent à qui elles vendent leur service et elles savent qu'elles sont payées pour ce service.

Mme Rozansky : Ce qui est utilisé comme paiement ne devrait avoir aucune incidence sur le traitement du service sous-jacent. Le bitcoin est un instrument financier qui ressemble beaucoup aux titres de créance, aux actions et ainsi de suite. Si les entreprises recevaient en guise de paiement l'une ou l'autre de ces choses, elles devraient être traitées de la même façon.

Le sénateur Smith : Si elles étaient payées en monnaie fiduciaire, cela dissiperait-il la préoccupation de Finances Canada?

M. Brock : Si elles étaient payées, pardon?

Le sénateur Smith : En monnaie fiduciaire.

Mme Rozansky : Je présume que vous voulez dire en monnaie fiduciaire.

Le sénateur Smith : Un jeune homme brillant vient de m'envoyer cela.

M. Brock : En monnaie fiduciaire? Encore une fois, je ne sais pas pourquoi nous imposerions cette exigence à l'entreprise. Pourquoi devrions-nous essayer de lui dire comment elle devrait être payée pour ses services? Cela n'aurait aucun sens.

Mme Rozansky : Encore une fois, c'est la précision que nous recherchons de la part du ministère des Finances. Nous ne savons pas ce que cela signifie de partager des paiements de minage.

M. Brock : Si le ministère des Finances disait que cela ferait une différence, cela ne ferait qu'exposer le fait qu'il ne s'agit pas d'une bonne politique en matière de TPS.

Le sénateur Smith : Vous avez fait valoir votre point de vue. Je vous remercie.

[Français]

Le sénateur Loffreda : Ma question s'adresse aux représentants du Mouvement Desjardins.

I think we have covered the question well several times. My colleague, Senator Gignac, spoke about your results. I congratulate you for your results and for everything you do for our communities.

I will talk about the financial industry. It has revenues of \$195 billion, with net profits of close to \$60 billion for 2022.

In your presentation, you stated several times that clauses 114 to 116 could have an impact on the stability of our financial system. Could you provide some clarification on that?

We have already discussed several aspects of that issue, but do you really think that there would be major consequences for the industry, given the figures that I just cited? Do you think our economy will be affected?

We understand that our judicial system must be independent, but senior officials in the Department of Finance have said that you were aware of everything and that it was not news for the industry. They are surprised at everything that has happened since.

Could you talk more about that aspect, particularly about the fact that your statement about the stability of our financial system is quite bold, a major statement?

Mr. Brun: That is a good question; it will allow us to discuss the issue a bit more and clarify certain things.

There are really two points to consider. There is the issue of the amounts — we are talking about large figures.

In our opinion, it is not really about amounts. We are not at all talking about the effects — I think that needs to be set aside. It is really a matter of principle, regarding a measure that is quite simply — There is a rule, there is a challenge, there is a debate that goes through all the stages and through the judicial system. You tell us that there is a clear discrepancy between the perception of certain people in the Department of Finance and our own perception, as we had no signs to indicate that the government would move in this direction.

The issue is related to the timeline, the application of a retroactive measure and the decision by a court. And the deadlines for appeal were left to expire as they waited over two full budget cycles.

When all that is clear and decisions should have been made by tax experts and accounting teams at financial institutions, when all that is broken down, it is not good for the financial system, which requires some predictability and certainty. Parliament is sovereign. If it decides to apply rules prospectively and to

Je pense que nous avons bien couvert la question de plusieurs façons. Mon collègue le sénateur Gignac a parlé de vos résultats. Je vous félicite pour vos résultats et pour tout ce que vous faites pour nos communautés.

Je veux parler de l'industrie financière. Cette dernière affiche un chiffre d'affaires de 195 milliards de dollars, avec des bénéfices nets avoisinant les 60 milliards de dollars pour 2022.

Lors de votre présentation, vous avez mentionné à plusieurs reprises que les articles 114 à 116 pourraient avoir des conséquences sur la stabilité de notre système financier. Pourriez-vous donner des précisions à ce sujet?

Nous avons déjà abordé de nombreux aspects de cette question, mais pensez-vous réellement que les conséquences sur l'industrie seront majeures, compte tenu des chiffres que je viens de mentionner? Pensez-vous que notre économie sera affectée?

Nous comprenons que notre système judiciaire doit être indépendant, mais de hauts fonctionnaires du ministère des Finances ont dit que vous étiez au courant de tout et que ce n'était pas une nouvelle pour l'industrie. Ils sont surpris de tout ce qui s'est passé depuis.

Pouvez-vous parler davantage de cet aspect, surtout pour ce qui est du fait que votre déclaration sur la stabilité de notre système financier est assez audacieuse, assez majeure?

M. Brun : C'est une bonne question; cela nous permettra d'en discuter un peu plus et de clarifier certaines choses.

Il y a vraiment deux éléments à soulever. Il y a la question des montants — on parle de gros chiffres et ainsi de suite.

Selon nous, ce n'est pas vraiment une question de montants. On ne parle pas du tout d'affecter... Je pense qu'il faut mettre cela de côté. C'est vraiment la question de principe, c'est-à-dire qu'on arrive avec une mesure fiscale qui est tout simplement... Il y a une règle, il y a une contestation, il y a tout un débat qui se tient et qui passe par toutes les étapes et dans le circuit du milieu judiciaire. Vous nous dites qu'il y a une discordance manifeste entre la perception de certaines personnes au ministère des Finances et notre propre perception, puisque nous n'avons pas eu de signal indiquant que le gouvernement allait dans ce sens.

L'enjeu se trouve sur le plan du délai, soit l'application d'une mesure rétroactive et la décision d'un tribunal. Puis, on laisse échoir les délais d'appel et on attend deux cycles budgétaires complets.

Lorsque tout cela est cristallisé et que des décisions ont dû être prises par des fiscalistes et des équipes comptables au sein des institutions financières, quand on vient détricoter tout cela, ce n'est pas bon pour le système financier, qui a besoin d'une certaine prévisibilité et de certitude. Le Parlement est souverain;

impose them in the future, we may not like it, we may not agree, but we will live with it.

With retroactive application, intentions need to be very clear and action must be taken in a timely manner. Our colleagues might want to add elements, from a technical standpoint, about all the impacts on calculations and on breaking everything down. The best signal is not being sent to the national and international financial system, who are looking at what is happening in Canada. We are proud of our financial system and we, in fact, think that better standards need to be developed in this respect.

Senator Loffreda: If we propose no amendments but the government promises to only apply the amendment prospectively, would you be satisfied?

Mr. Brun: Certainly, if the government makes a clear commitment in that respect, I believe that that clarifies the situation and resolves the problem. This type of thing must not happen. We need some predictability. If the government decides not to do that, it will be done prospectively.

Senator Dagenais: I have two short questions for Mr. Brock. First, I would like to come back to the deployment of digital asset mining companies. The current tax system is such that every province has taxes that are added to the GST, except Alberta. Are we to understand that those that invest in that type of operation will, clearly, choose to set up in Alberta for taxation reasons? Also, if we look forward 5 or 10 years, what is the policy and economic risk of welcoming those businesses if they are to experience a crash or crashes in their value, as we have seen recently?

[English]

Mr. Brock: I'm not sure what shenanigans you're referring to. That's what came through on the translation. Maybe I could address the first question and then hand to you.

The impact for a company like Bitfarms operating in Quebec not being able to claim the input tax credits is around \$10 million a year currently. The negative impact on them of not being able to reclaim their input tax credits is about \$10 million. That amount is reduced significantly or was reduced by two thirds if they were to relocate into Alberta. None of the companies have said to me in their various overtures and discussions with parliamentarians, Bloc Québécois and others, they didn't say, we're going to move, but they're publicly traded companies and have an obligation to maximize the investment to their shareholders.

s'il décide d'appliquer des règles prospectives et de les imposer à l'avenir, cela ne fera peut-être pas notre affaire, on ne sera peut-être pas d'accord, mais on va vivre avec.

Lorsqu'on parle d'une application rétroactive, il faut quand même être très clair dans les intentions et il faut agir dans certains délais. Nos confrères voudront peut-être ajouter des éléments, du point de vue technique, sur toutes les incidences sur les calculs et sur le fait de détricoter. Ce n'est pas le meilleur signal qu'on envoie au système financier national et international, qui regarde ce qui se passe au Canada. On est fier de notre système financier et on pense justement que l'on devrait développer de meilleures normes à cet effet.

Le sénateur Loffreda : Si on ne propose aucun amendement, mais que le gouvernement fait la promesse d'appliquer l'amendement ou les règles de façon prospective seulement, serez-vous satisfait?

M. Brun : Certainement; si le gouvernement prend un engagement clair à cet effet, je crois qu'on vient clarifier une situation et régler un problème. Ce genre de truc ne doit pas arriver; on a besoin d'une certaine prévisibilité. Si le gouvernement décide de ne pas le faire comme cela, on le fera de manière prospective.

Le sénateur Dagenais : J'ai deux courtes questions pour M. Brock. D'abord, je voudrais revenir sur le déploiement des entreprises de minage des actifs numériques. Le système actuel de taxation fait en sorte que toutes les provinces ont des taxes qui s'ajoutent à la TPS, sauf l'Alberta. Doit-on comprendre que ceux qui investissent dans ce genre d'exploitation vont, de toute évidence, choisir de s'installer en Alberta pour des raisons d'imposition? De plus, si on se projette dans cinq ou dix ans, quel est le risque politique et économique d'accueillir ces exploitations si elles doivent expérimenter un crash ou des crashes de leur valeur, comme on l'a vu récemment?

[Traduction]

M. Brock : Je ne sais pas à quelles manigances vous faites allusion. C'est ce qui ressort de l'interprétation. Je pourrais peut-être répondre à la première question, puis vous donner la parole.

Les répercussions pour une entreprise comme Bitfarms qui exerce ses activités au Québec et ne peut pas réclamer les crédits de taxe sur les intrants s'élèvent actuellement à environ 10 millions de dollars par année. Les répercussions négatives sur le fait qu'elle ne soit pas en mesure de réclamer ses crédits de taxe sur les intrants se chiffrent à environ 10 millions de dollars. Ce montant est grandement réduit ou a été réduit des deux tiers si elle devait s'installer en Alberta. Aucune des entreprises ne m'a dit, lors des diverses démarches et discussions avec les parlementaires, le Bloc québécois et d'autres, qu'elle allait déménager, mais ces entreprises sont cotées en bourse et ont

The fact that the GST is perversely creating a very tangible economic incentive for these companies to relocate from jurisdictions which have a high combined HST to other jurisdictions that either don't have a sales tax or don't have a combined GST/provincial sales tax, those provinces tend to be in Western Canada and the provinces that are harmonized tend to be in Eastern Canada.

Ms. Rozansky: If I may, there is a specific rule for financial institutions in the legislation to avoid this entire shifting of operations to these lower-tax provinces. It is the Selected Listed Financial Institution Attribution Method Regulations which essentially say that a financial institution that falls under these rules has to reattribute their unrecoverable tax based on where their activities are across Canada. No similar rule was introduced for this legislation.

[Translation]

Senator Dagenais: Would electricity providers be paid in cryptocurrency?

[English]

Mr. Brock: Not that I'm aware of. My law firm isn't paid in crypto-currency and I don't think yours is, but who's to say where this goes. I mean, even the Bank of Canada's view on the industry is there is a reason to be concerned about financial stability and our economy and consumer protection. These are legitimate concerns. But the bank has also said there is real potential opportunity here for efficiencies and innovation and we shouldn't be just ignoring that potential. Caution, yes, but not to throw the baby out with the bathwater.

Senator Pate: I'll go back to you, Mr. Brock. Here again before the House committee you talked about the number of jobs being created particularly for those under the age of 35, well-paying jobs, high-tech jobs. There are many thousands of Canadians who have been financially harmed by crypto-asset fraud through theft, scams and that sort of thing. In Canada, between 2017 and 2020, it is estimated that fraud, being crypto-currency fraud, increased by 400%. Individuals who lack technological literacy, like me, as well as those who have reduced access to technology, unlike me, including those living in poverty, formerly incarcerated, the elderly are particularly vulnerable to falling victim to such predatory schemes. As you know, I'm presuming you know, in 2022 Canadians lost \$308.6 million to investment fraud, nearly double that lost in 2021, and most of it was attributed to crypto scams.

l'obligation de maximiser l'investissement pour leurs actionnaires.

Le fait que la TPS crée de manière perverse un incitatif économique très tangible pour que ces entreprises déménagent des administrations où la TVH combinée est élevée vers d'autres administrations qui n'ont pas de taxe de vente ou qui n'ont pas de TPS ou de taxe de vente combinée... ces provinces ont tendance à être dans l'Ouest canadien, et les provinces où les taxes sont harmonisées ont tendance à être dans l'Est du Canada.

Mme Rozansky : Si je peux me permettre, il existe une règle particulière pour les institutions financières dans le projet de loi afin d'éviter ce transfert d'activités vers ces provinces à faible taux d'imposition. C'est le Règlement sur la méthode d'attribution applicable aux institutions financières désignées particulières, qui dit essentiellement qu'une institution financière assujettie à ces règles doit réattribuer son impôt irrécouvrable en fonction de l'endroit où ses activités se déroulent au Canada. Aucune règle similaire n'a été présentée pour ce projet de loi.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Les fournisseurs d'électricité accepteraient-ils d'être payés en cryptomonnaies?

[Traduction]

M. Brock : Pas à ma connaissance. Mon cabinet d'avocats n'est pas payé en cryptomonnaie, et je ne pense pas que le vôtre le soit, mais qui sait où cela ira. Je veux dire, même le point de vue de la Banque du Canada sur l'industrie est qu'il y a des raisons de s'inquiéter pour la stabilité financière, notre économie et la protection des consommateurs. Ces préoccupations sont légitimes. Mais la Banque a également déclaré qu'il existe de réelles possibilités de gains d'efficacité et d'innovation et que nous ne devrions pas faire abstraction de ce potentiel. La prudence est de mise, mais il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain.

La sénatrice Pate : Je vais revenir à vous, monsieur Brock. Ici aussi, devant le comité parlementaire, vous avez parlé du nombre d'emplois créés, en particulier pour les moins de 35 ans, des emplois bien rémunérés, des emplois de haute technologie. Des milliers de Canadiens ont subi des préjudices financiers en raison de la fraude liée aux cryptoactifs par le vol, les escroqueries, et cetera. Au Canada, entre 2017 et 2020, on estime que la fraude, c'est-à-dire la fraude par cryptomonnaie, a augmenté de 400 %. Les personnes qui n'ont pas de connaissances technologiques, comme moi, ainsi que celles qui ont un accès réduit à la technologie, contrairement à moi, y compris celles qui vivent dans la pauvreté, les anciens détenus et les personnes âgées, sont particulièrement susceptibles d'être victimes de ces pratiques abusives. Comme vous le savez — je présume que vous le savez — en 2022, les Canadiens ont perdu 308,6 millions de dollars à cause de fraudes en matière d'investissement, soit près du double de ce qu'ils ont perdu en

One of the suggestions has been that we look at better assurances and protections of the public by more public access to information. My question to you is how you would see addressing this and why, in your opinion, given these issues the government should support the adoption of more lenient tax measures for the industry.

Mr. Brock: First, I don't think I would describe it as adopting lenient tax measures for the industry. What the industry has asked for is to be treated like every other industry for GST purposes. The GST doesn't make a value judgment on the nature of your revenue-generating activity. It says if you generate revenue, you pay GST and you can recover GST on your inputs. I would say that's a distinction.

You're focusing on — and rightly so — consumer protection issues that are part of this new and emerging technology. The companies in the coalition acknowledge that's an issue that requires attention and regulation. Some of the solutions to those problems will be found within the technology and within the industry. Importantly, a lot of the solutions to those problems will be found with good regulation and oversight. The security commissions across Canada are actively involved in, generally speaking, more the consumer-facing part of this sector.

The platforms themselves — we have one member of our coalition, DMG Blockchain, based in Christina Lake, B.C. They have a subsidiary company that develops software for security purposes for being able to track transfers and identify bad actors on the network. In the United States and elsewhere, regulators and governments are in sort of a constant battle of developing the tools that will allow them to effectively regulate and police this sphere.

This is not unique to blockchain. Issues of consumer protection, especially in new and emerging areas, are often going to go hand in hand with the growth of an area at its early stages when even regulators and governments don't understand what's really going on well enough to be able to protect Canadians.

Senator Pate: Would you agree then with Professor Vanessa Iafolla from Wilfrid Laurier University who talked about this particular area being difficult because it's designed to be anonymous and transactions are often particularly difficult to trace?

2021, et la plupart de ces pertes étaient attribuables à des escroqueries liées à la cryptomonnaie.

L'une des suggestions a été d'envisager de meilleures garanties et protections pour le public en lui donnant un meilleur accès à l'information. Ma question pour vous est la suivante : comment envisagez-vous d'aborder cette question et pourquoi, à votre avis, compte tenu de ces questions, le gouvernement devrait-il soutenir l'adoption de mesures fiscales plus souples pour l'industrie?

M. Brock : D'abord, je ne pense pas que je décrirais cela comme l'adoption de mesures fiscales plus souples pour l'industrie. Ce que l'industrie a demandé, c'est d'être traitée comme toutes les autres industries en ce qui concerne la TPS. La TPS ne fait pas de jugement de valeur quant à la nature de votre activité génératrice de revenus. Elle dit que si vous générez des revenus, vous payez la TPS et vous pouvez recouvrer la TPS sur vos intrants. Je dirais que c'est une distinction.

Vous mettez l'accent — à juste titre d'ailleurs — sur les questions liées à la protection des consommateurs qui font partie de cette nouvelle technologie émergente. Les entreprises de la coalition reconnaissent que c'est un enjeu qui a besoin d'attention et de réglementation. Certaines des solutions à ces problèmes se trouveront à même la technologie et l'industrie. Fait important, beaucoup des solutions à ces problèmes se trouveront avec une bonne réglementation et une bonne surveillance. Les commissions de sécurité d'un bout à l'autre du Canada jouent un rôle actif, en général, dans la partie de ce secteur qui touche les consommateurs.

Les plateformes elles-mêmes... Un membre de notre coalition, DMG Blockchain, établi à Christina Lake, en Colombie-Britannique, a une filiale qui conçoit des logiciels à des fins de sécurité pour être en mesure de suivre les transferts et de recenser les mauvais acteurs sur le réseau. Aux États-Unis et ailleurs, les organismes de réglementation et les gouvernements se livrent une sorte de bataille permanente pour mettre au point les outils qui leur permettront de réglementer et de contrôler efficacement cette sphère d'activité.

Cela n'est pas unique à la chaîne de blocs. Les questions de la protection des consommateurs, surtout dans les domaines nouveaux et émergents, vont souvent de pair avec la croissance d'un domaine à ses premières étapes, lorsque même les organismes de réglementation et les gouvernements ne comprennent pas assez bien ce qui se passe pour être en mesure de protéger les Canadiens.

La sénatrice Pate : Dans ce cas, seriez-vous d'accord avec Vanessa Iafolla, de l'Université Wilfrid Laurier, qui a dit que ce domaine particulier était difficile parce qu'il est conçu pour être anonyme et que les transactions sont souvent particulièrement difficiles à suivre?

Mr. Brock: The anonymity on the network is both what attracts people to use the network and it also presents these challenges from a law enforcement and regulatory point of view. I would agree that is something that really does require attention, but I don't know if the solution is to remove the anonymity. People have a right to their privacy if they want, but still people don't have a right to be involved in illegal activity.

Senator Pate: If there are ways your organization has looked to address these issues, that will be incredibly useful if you could send those to the committee.

[Translation]

Senator Moncion: When we met with people from the department, they told us that they would be looking for an overturned economy among financial institutions and that you would recover those amounts from your members, in the case of credit unions, and from their clients, in the case of banks. For savings cooperatives, they are also your members.

I mentioned the Canadian Bankers Association this morning and they are very disturbed about the issue of retroactivity. I am not sure that what Senator Loffreda proposed earlier would resolve the situation. I am not certain that the government would necessarily want to make that change now, but we will see.

You mentioned Canada's image in terms of the legal factors. I would like to hear from you on the importance of the principle of legal stability in Canadian law and the potential impact of the retroactivity of the measure proposed in clauses 114 and 116, which aim to amend the past state of the law. Could this precedent and the lack of predictability affect consumers? If so, how?

Mr. Brun: Thank you, senator.

Those are very good questions. When we talk about financial stability, it is important to see that it is a broad concept that includes a series of factors. Reference was made to all types of things. My colleagues from another group of witnesses who appeared concerning a different matter also talked about it. It is a series of elements. For us, the predictability of rules is an important element. Why? Because the financial institution itself, which deals with many stakeholders, counterparts, partners and clients, needs that predictability to evaluate and estimate costs, to evaluate investments and give them a credit rating, and for a whole series of factors.

For us, retroactivity is not just a problem in itself; the problem is that the retroactivity exists, even when clear decisions have been made by the judicial system, because there was no appeal,

M. Brock : L'anonymat sur le réseau est ce qui attire les gens et les incite à l'utiliser, et il présente également ces défis du point de vue de l'application de la loi et de la réglementation. J'en conviens, c'est quelque chose qui exige une attention particulière, mais je ne sais pas si la solution est de retirer l'anonymat. Les gens ont droit à leur vie privée s'ils le souhaitent, mais ils n'ont pas pour autant le droit de se livrer à des activités illégales.

La sénatrice Pate : Si votre organisation s'est penchée sur des moyens pour réagir à ces questions, ce serait incroyablement utile si vous pouviez les communiquer au comité.

[Français]

La sénatrice Moncion : Quand on a rencontré les gens du ministère, ils nous ont dit que c'était une économie renversée qu'ils allaient chercher chez les institutions financières et que vous alliez récupérer ces sommes auprès de vos sociétaires, dans le cas des caisses, et de leurs clients, dans le cas des banques. Dans le cas des coopératives d'épargne, il s'agit aussi de vos sociétaires.

J'ai parlé à l'Association des banquiers canadiens ce matin et ils sont très embêtés par la question de la rétroactivité. Je ne suis pas sûre que ce que le sénateur Loffreda a proposé plus tôt corrigerait la situation. Je ne suis pas certaine que le gouvernement voudra nécessairement apporter ce changement maintenant, mais on verra.

Vous avez parlé de l'image du Canada par rapport aux éléments associés au droit. J'aimerais vous entendre au sujet de l'importance du principe de la stabilité du droit en droit canadien et de l'impact potentiel de la rétroactivité de la mesure proposée aux articles 114 et 116, qui a pour effet de modifier l'état antérieur du droit. Est-ce que ce précédent et le manque de prévisibilité pourraient affecter le consommateur? Si oui, comment?

M. Brun : Merci, sénatrice.

Ce sont de très bonnes questions. Lorsqu'on parle de stabilité financière, c'est important de voir que c'est un concept large formé d'un ensemble de facteurs. On a fait référence à toutes sortes de choses. Mes collègues d'un autre groupe de témoins qui ont comparu sur un sujet différent en ont également parlé. C'est un ensemble de composantes. Pour nous, la prévisibilité des règles est un élément important. Pourquoi? Parce que l'institution financière elle-même, qui fait affaire avec un grand nombre d'intervenants, de contreparties, de partenaires et de clients a besoin de cette prévisibilité pour les évaluer et estimer les coûts, pour évaluer les investissements et leur donner une cote de crédit et pour tout un ensemble de facteurs.

Pour nous, la rétroactivité n'est pas purement un problème en soi; le problème, c'est que cette rétroactivité existe, même s'il y a des décisions claires qui ont été prises par le système

because a deadline expired, because two budget cycles have passed and because no indications were given.

Such a context affects the coherence and the stability that is being sought in Canada. Does that affect the situation right now? Yes, it casts a shadow on the perspective that an outsider would have of the Canadian system. It is also especially not the time to do it right now, when the financial system and economy are facing increased pressure. We consider this measure to be very ill-advised. It's certainly not deliberate, but it is ill-advised. We want to deal with a specific issue; very well, let us do so. That's why we say that the measure should be prospective, not retroactive.

[English]

The Chair: Honourable senators, before we do adjourn, as chair I think there is a consensus around the table without a doubt that we do have a common denominator which is all about transparency, accountability, reliability and predictability.

To the witnesses, you have been very informative. You have been very enriching in sharing the information and answering the questions. In my book, I would say very educational also, especially when we look at a new emerging sector which is the digital asset mining coalition, and I could not ask a question for Saint-André.

Mr. Brock: We managed to get Saint-André on the record.

The Chair: Honourable senators, our next meeting will be Tuesday, June 6 at 9 a.m. to continue our study on the subject matter of Bill C-47.

(The committee adjourned.)

judiciaire, parce qu'il n'y a pas eu d'appel, parce qu'un délai est écoulé et que des cycles budgétaires sont passés et parce qu'il n'y a pas eu d'indications qui ont été données.

Dans un contexte comme celui-là, cela vient affecter cette cohérence et cette stabilité que l'on recherche dans le contexte canadien. Est-ce que cela vient affecter la situation à ce moment-là? Oui, cela vient mettre une tache sur la perspective que l'œil externe aura sur le système canadien. De plus, ce n'est surtout pas le temps de le faire actuellement, alors que le système financier et l'économie subissent des pressions accrues. On considère que cette mesure est très mal avisée. Ce n'est sûrement pas geste volontaire, mais il est mal avisé. On veut traiter un enjeu spécifique; très bien, faisons-le. C'est pourquoi on dit que la mesure devrait être prospective, et non rétroactive.

[Traduction]

Le président : Honorables sénateurs et sénatrices, avant de lever la séance, en tant que président, je pense que nous nous entendons tous pour dire, sans aucun doute, que nous avons un dénominateur commun, à savoir la recherche de transparence, de responsabilité, de fiabilité et de prévisibilité.

Chers témoins, vous avez été très instructifs. Vous avez été très enrichissants en communiquant les renseignements et en répondant aux questions. À mes yeux, je dirais que c'est aussi très instructif, surtout lorsque nous examinons un nouveau secteur émergent, celui de la coalition pour l'exploitation minière des actifs numériques, et je n'ai pas pu poser de question pour Saint-André.

M. Brock : Nous avons réussi à intégrer Saint-André dans le compte rendu.

Le président : Honorables sénateurs et sénatrices, notre prochaine réunion se tiendra le mardi 6 juin à 9 heures, afin de poursuivre l'étude de la teneur du projet de loi C-47.

(La séance est levée.)
